

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET LE DOCUMENT
COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET À L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES – ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2018/2019 – ÉCOLE DE DROIT**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances pour l'année universitaire 2018/2019 de l'École de Droit tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-09-27-06

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Année universitaire 2018 - 2019

Ecole de Droit (LP et M)

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence Professionnelle	Master
Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE) Défaillance au-delà de 1 absence justifiée ou injustifiée (par EC)	Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE). + au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE. + au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves de contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) :

Licence Professionnelle	Master
Non Une absence tolérée, puis défaillance de l'étudiant	Oui En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 9 octobre 2018 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : M. ARNAUD -Mme BERTRAND –Mme CAIRE- Mme CAMUS - Mme DELPIT - M. LAURENT-BONNE- Mme MARLIAC – Mme ROCHE.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER – Mme LACROIX- M. RIFFARD.

Excusés ayant donné procuration : M. FRANCOIS- Mme JACQUEMET-GAUCHE- M. LE POMMELEC- M. NICOLAE – M. PIERRU.

Excusés : M. CHARILLON

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 17 juillet 2018.

Approbation à l'unanimité.

2 – Modalités de contrôle des connaissances modifiées

Madame le Doyen présente aux membres du Conseil les documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et en rappelle la procédure d'approbation. Des modifications par rapport aux termes déjà votés ont été demandées lors de la commission de relecture et adoptés par la CFVU. Madame le Doyen explique les différentes modifications :

- en licence DEG, précisions concernant l'appel et le régime des absences justifiées, nouvelle formulation concernant les absences tolérées
- en licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social, ajustement des crédits afin de respecter le volume minimum pour le projet tutoré
- en capacité, précision sur la durée des oraux (20 minutes maximum)
- en masters, précisions concernant l'initiation à la recherche

Madame le Doyen présente également au Conseil les règles complémentaires qui sont présentées en deux documents distincts.

Avis favorable à l'unanimité.

Clermont-Ferrand, le 15 octobre 2018.

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Nadine BREGHEON, nadine.bregheon@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Stages

Pas de stage obligatoire

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative

Evaluation des connaissances

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Capacité en droit 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Introduction au droit	1	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit constitutionnel	1	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Institutions administratives	1	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit public												
EC 5 : Droit privé												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Semestre 2 :

	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit des obligations	1	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit commercial	1	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit des personnes et de la famille	1	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit européen	1	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

L'inscription en 2^{ème} année est possible pour les candidats qui ont validé un semestre d'enseignement de la 1^{ère} année.

Capacité en droit 2^{ème} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit administratif		1	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit civil notarial		1	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Economie politique		1	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit public													
EC 5 : Droit privé													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit du travail		1	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit pénal		1	ET		1	O		1	O	20mn	1	E	1H
EC 3 : Procédure civile		1	ET		1	O		1	O	20mn	1	E	1H
EC 4 : Finances publiques		1	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Conformément aux textes qui prévoient et fixent le régime du certificat de capacité en droit, l'obtention de ce diplôme ouvre l'accès aux études de droit avec :

- L'entrée en 1^{ère} année de licence en droit pour les titulaires de la capacité en droit,
- L'admission directe en 2^{ème} année de licence en droit pour les étudiants qui ont validé l'ensemble des 2 années d'étude avec une moyenne au moins égale à 15/20



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 – 2019

Licence AES

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention

- Sébastien Marchand, sebastien.marchand@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Responsable L1 : Nadine Bregheon, nadine.bregheon@uca.fr
- Responsable L2 : Mélanie Albaret, melanie.albaret@uca.fr
- Responsable L3-AES : Sébastien Rongier, sebastien.rongier@uca.fr
- Parcours L3-Métier de l'immobilier : Bernard Piganiol, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Sylvie Belfrid, sylvie.belfrid@uca.fr
- Scolarité L1 : Laetitia Faure, laetitia.faure@uca.fr
- Scolarité L2 : Andrée Sauton, andree.sauton@uca.fr
- Scolarité L3 : Magalie Cousteix, magalie.cousteix@uca.fr

REGLEMENT DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGE

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 6 semestres (cf. maquette en annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs » (EC) ; cf. annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « Majeures » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « Mineures » sont obligatoires et à choisir par l'étudiant parmi les quatre proposées à chaque semestre. En troisième année (L3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription à cette « mineure » et/ou au parcours est à faire obligatoirement sur l'ENT dans l'espace « scolarité – informations administratives » dans les délais impartis (voir ENT). Au premier semestre **en cas d'absence de choix l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à la mineure du semestre précédent.

L'étudiant peut changer de **mineure** à chaque semestre, une fois le choix de la mineure effectué, **celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES et MINEURES. Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. **Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.**

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les UE est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD des **mentions Economie et Gestion**, à partir de la 4^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session. Pour les enseignements de l'anglais des mentions Economie et Gestion, si les séances d'Anglais et d'Anglais de conversation ont lieu le même jour, une seule absence sera comptabilisée.

Pour les TD des **mentions Droit et AES**, à partir de la 3^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les sportifs de bon et haut niveau-(cf. article 2.5)

- Les étudiants artistes
- Les étudiants élus et/ou responsables associatifs
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce **régime spécial d'études avec des aménagements d'examens** est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en **ET** et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en **ET** sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communiquer la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),

- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité minimum 1 mois avant le début du stage. Les conventions de stages sont établies par l'administration sous réserve du respect des délais de dépôt de la demande – et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de **trois** jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

II. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve **programmée** et évaluée en CC **ou en cas d'absence justifiée ou non** à une épreuve **non programmée** et évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve programmée et évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une seconde session en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Session initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde Session : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en 1^{ère} session ne sont pas concernés par la seconde session.

Tous les étudiants **ajournés** (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de seconde session pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

Article 5.4 Seconde Session : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde session pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en CC ou en ET lors de la première session. La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session sera conservée. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session sera prise en compte.

Spécificités des parcours professionnels « Assistant Juridique » et « Métiers de l'Immobilier » des mentions Droit et AES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

III. VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde session.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : Les matières évaluées à la fois en ET et en CC sont acquises uniquement si la moyenne ET + CC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde session, la note obtenue remplace les notes de **1^{ère} session** (ET + CC) **si celle-ci est supérieure à la note de 1^{ère} session.**

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider l'année en cours, tout en rattrapant les 15 crédits non validés de l'année précédente. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens de l'année inférieure du cursus. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage du semestre 4 au semestre 5 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et validé minimum 45 crédits de la 2^{ème} année. Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 15 crédits manquant.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

IV. PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi la mineure de la nouvelle mention demandée en première année, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé la mineure. S'il n'a pas suivi la mineure de la nouvelle mention, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC « éco/gestion » de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie/Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi la mineure de la nouvelle mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé la mineure (avec ou sans QC).

V. QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des mineures relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de **VES** pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de **VES** pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors des premières et deuxièmes années de la licence. L'étudiant doit obligatoirement suivre la mineure de sa majeure pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi la mineure Droit et la mineure Eco-Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Economie (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 11.2 Pour la double licence.

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors de la troisième année de la licence.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finances ou management) – Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence AES (parcours général) – Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

MAQUETTES

L1-L2-L3 AES

L1 AES - Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Majeure AES	15	5												
EC 1 : Introduction au droit public			5	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Introduction à l'économie			5	CC		2	E et M		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Introduction à la sociologie		5	CC		2	E et M		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Transversale	3	2												
EC 1 : Méthodologie				2	E/O		1	E	1h	1	E	1h		
Méthodologie du travail universitaire			CC											
Avec renforcement (parcours adapté)			CC		2	E/O		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h	
EC 2 : Test de positionnement numérique		0,5	ET											
EC 3 : Test de positionnement		0,5	ET		1	E	45min	1	E	45min	1	E	1h	
UE 3 : Mineure Droit	12	4												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1			4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction au droit privé			4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Introduction au droit international public et européen		4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 4 : Mineure Economie/Gestion	12	4												
EC 1 : Actualité économique et sociale			4	CC										
EC 2 : Histoire des organisations et des faits économiques			4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Grandes fonctions de l'entreprise		4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 5 : Mineure Sciences sociales	12	4												
EC 1 : Actualité économique et sociale			4	CC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 1			4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Introduction à la science politique		4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 6 : Mineure Arbitrage sportif	12	3												
EC 1 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales			5	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 1			5	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Introduction à la science politique		4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

L1 AES - Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Majeure AES	18													
EC 1 : Droit constitutionnel 1		5	CC		2	E	3h		1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h		1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Sociologie : Auteurs et théories		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h		1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Méthodologie		3												
Méthodologie de la dissertation			CC		2	E			1	E	1h	1	E	1h
Avec renforcement (parcours adapté)			CC		2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	12													
EC 1 : Droit civil 1		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 2		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 3 : Organisation administrative et juridictionnelle		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Anglais*		3	CC		Min 2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion	12													
EC 1 : Grands problèmes économiques contemporains		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 2 : Microéconomie 1 : Marchés et prix		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 3 : Principe de management		3	ET		1	E	2h					1	E	1h
EC 4 : Anglais*		3	CC		Min 2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales	12													
EC 1 : Droit civil 1		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 2		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 3 : Science politique		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Anglais*		3	CC		Min 2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Mineure Arbitrage sportif	12													
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations		3	CC		2	M/O			1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O			1	E		1	E	
EC 3 : Histoire politique et sociale contemporaine 2		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Science politique		3	ET		1	E	1h					1	E	1h
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* Voir p. 28 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en anglais.

L2 AES - Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Majeure AES	21													
EC 1 : Droit administratif 1		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 2 : Histoire des idées politiques		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 3 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h	
EC 4 : Problèmes démographiques contemporains		2	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 5 : Statistiques		2	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 6 : Méthode du commentaire juridique		1	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 7 : Méthode du commentaire en culture générale		1	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Mineure Droit	9													
EC 1 : Droit civil 1		3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Droit commercial		2	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	M		1	M		1	M		
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E		1	E		
UE 3 : Mineure Economie	9													
EC 1 : Economie du développement		2	ET		1	E	2h				1	E	1h	
EC 2 : Microéconomie 2 : Comportement Microéconomiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	ET		2	M		1	M		1	M		
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E		1	E		
UE 4 : Mineure Sciences sociales	9													
EC 1 : Enjeux politiques de la société française		3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Actualité politique et juridique		2	CC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	M		1	M		1	M		
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E		1	E		
UE 5 : Mineure Qualification vers licence PRO	9													
EC 1 : Enseignements professionnalisants		9	CC		2	E		1	E ou O		1	E ou O		
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* Voir p. 28 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en anglais.

L2 AES - Semestre 4	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure AES	18												
EC 1 : Droit administratif 2		5	CC/ET	50%+50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Macroéconomie 3 : Politiques économiques II		5	CC/ET	50%+50%	2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
EC 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration		5	CC/ET	50%+50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Sociologie du travail et des organisations		2	ET		1	E	2h				1	E	1h
EC 5 : Méthode du commentaire juridique		1	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : UE libre (1 matière au choix – voir p. 27 pour les autres matières)	3												
EC 1 : Droit fiscal		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais de spécialité**		3	CC		2	E et O		1	E	1h	2	E et O	
EC 3 : Droit américain**		3	CC		2	E et O		1	E	1h	1	O	
EC 4 : Engagement associatif**		3	ET		1	M					1	M	
...													
UE 3 : Mineure Droit	9												
EC 1 : Droit civil 2		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais*		3	CC		Min 2	E		1	E		1	E	
UE 4 : Mineure Economie	9												
EC 1 : Banques et marchés financiers		3	ET		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Economie régionale et aménagement du territoire		3	CC		2	E		1	O		1	E	1h
EC 3 : Anglais*		3	CC		Min 2	E		1	E		1	E	
UE 5 : Mineure Sciences sociales	9												
EC 1 : Banques et marchés financiers		3	ET		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais*		3	CC		Min 2	E		1	E		1	E	
UE 6 : Mineure Qualification vers licence PRO	9												
EC 1 : Enseignements professionnalisant		4	CC		2	E		1	E ou O		1	E ou O	
EC 2 : Projet tutoré ou stage		5	CC		2	O et M		1	O ou M		1	O ou M	
UE 7 : Mineure Arbitrage	9												
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* Voir p. 28 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

** se reporter au descriptif de l'UE libre p. 27 de ce document pour plus d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances de ces matières.

L3 AES - Semestre 5 – Parcours AES	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Parcours AES	21												
EC 1 : Droit du travail		6	CC/ET	50% + 50%	2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité		6	CC/ET	50% + 50%	2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Politiques Sociales		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit institutionnel de l'Union Européenne		3	ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE 2 : Professionnalisation et langue	9												
EC 1 : Méthode de la note de synthèse		5	CC		2	E ou A		1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Méthodologie du mémoire		1	ET			M					1	M	
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		3	ET			O ou A		1	O		1	O	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit privé ou Droit public) en première licence, les matières « Droit du travail », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la note obtenue par l'étudiant à ces quatre matières en L3 Droit (parcours Droit privé ou Droit public).

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Economie ou Gestion en première licence, les matières « Comptabilité » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion.

L3 AES - Semestre 6 - Parcours AES	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Parcours AES	24												
EC 1 : Economie internationale		6	CC/ET	50% + 50%	2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Introduction à la politique internationale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 5 : Politiques comparées		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 6 : Gestion des ressources humaines		3	CC		2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mémoire	6												
EC 1 : Mémoire		6	ET		2	M et O	30 min				1	M et O	30 min
UE 3 : UE libre (1 matière au choix – voir p. 27 pour les autres matières)	3												
EC 1 : Droit international public 1 (S5 – parcours droit public)			ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire de l'administration			ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*			CC		2	E et O ou A		1	E	1h	2	E et O	2
EC 4 : Droit américain*			CC		2	E et O ou A		1	E	1h	2	O	2
EC 5 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)*			CC										
...													
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* se reporter au descriptif de l'UE libre p. 37 de ce document pour plus d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances de ces matières.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit privé) en première licence, la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant est évaluée par équivalence. La note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 6 du parcours Droit privé de la licence de Droit.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit public) en première licence, la matière « Droit des propriétés publiques » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. Pour la matière « Droit des propriétés publiques », la note reportée est la note obtenue par l'étudiant à cette matière en L3 Droit public. Pour la matière de l'UE libre, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 du parcours Droit public de la licence de Droit.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Economie ou Gestion en première licence, les matières « Economie Internationale » et « Gestion des ressources humaines » ainsi que la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée à chacune de ces matières est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la licence Economie ou Gestion.

L3 AES - Semestre 5 – Parcours AES (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Parcours AES	21	6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 1 : Droit du travail			6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité			6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Politiques Sociales			6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit institutionnel de l'Union Européenne		3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Professionnalisation et langue	9	6	CC		2	E		1	E	1h	1	E o	1h	
EC 1 : Méthode de la note de synthèse			3	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 2 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)														
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

L3 AES - Semestre 6 – Parcours AES (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Parcours AES	18												
EC 1 : Economie internationale		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit des propriétés publiques		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 4 : Introduction à la politique internationale		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 6 : Gestion des ressources humaines		2	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mémoire	6												
EC 1 : Mémoire		6	ET		2	M et O	30 min				2	M et O	30 min
UE 3 : Mineure Arbitrage sportif	6												
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)		3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)		3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

L3 AES - Semestre 5 – Parcours Métiers de l'immobilier	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : La vente immobilière	9													
EC 1 : Les professionnels			2	ET	1	E	30 min							
EC 2 : Les contrats de vente			3	ET	1	E	1h							
EC 3 : Les prêts immobiliers			2	ET	1	E	30 min							
EC 4 : L'expertise	2	CC	2	E		1	E	1h						
UE 2 : La gestion immobilière	9													
EC 1 : La copropriété			3	ET	1	E	1h							
EC 2 : La gestion locative			3	ET	1	E	1h							
EC 3 : Pratique de la gestion immobilière			2	CC	2	E		1	E	1h				
EC 4 : L'habitat social	1	CC	2	E		1	E	1h						
UE 3 : Outils de professionnalisation	9													
EC 1 : Anglais			3	CC	2	E		1	E	1h				
EC 2 : Comptabilité			3	ET	1	E	1h							
EC 3 : Séminaire : métiers périphériques	3	CC	2	E		1	E	1h						
UE 4 : Contentieux	3													
EC 1 : Contentieux de l'entreprise			1	ET	1	E	1h							
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme			1	ET	1	E	30 min							
EC 3 : Contentieux administratif	1	ET	1	E	30 min									

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

L3 AES - Semestre 6 – Parcours Métiers de l'immobilier	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : L'aménagement urbain	9	3	CC		2	E		1	E	1h	Epreuve unique		
EC 1 : L'urbanisme			3	CC		2	E		1	E		1h	
EC 2 : Les opérations d'aménagement			4	CC		2	E		1	E		1h	
EC 3 : Montages financiers	2	CC		2	E		1	E	1h				
UE 2 : La promotion immobilière	6	2	CC		2	E		1	E	1h			
EC 1 : Les promoteurs			2	CC		2	E		1	E		1h	
EC 2 : La responsabilité du promoteur			1	CC		2	E		1	E		1h	
EC 3 : Montage opération de promotion			1	CC		2	E		1	E		1h	
EC 4 : La technique du bâtiment	1	CC		2	E		1	E	1h				
UE 3 : Outils de professionnalisation	6	3	CC		2	E		1	E	1h			
EC 1 : Anglais			1	CC		2	E		1	E		1h	
EC 2 : Informatique appliquée			2	CC		2	E		1	E		1h	
EC 3 : Projet tutoré	2	CC		2	E		1	E	1h				
UE 4 : Ouverture sur le monde professionnel	9	1	CC		2	E		1	E	1h			
EC 1 : Projet personnel et professionnel			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 3 : Négociation			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 4 : Stage	6	CC		2	M		2	M					

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

UE libre (L2 et L3) : Régime d'examen et matières proposées

Remarque : Toutes les matières disponibles dans le cadre de l'UE libre sont présentées dans le [catalogue des UE libre de l'UCA disponibles sur l'ENT](#).

Parmi ces matières sont proposées :

- ✓ **Droit américain (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit) :** la note de contrôle continu est une moyenne d'au moins deux épreuves écrites et/ou orales par semestre (exemples : jeux de rôle, rédactions, présentations orales, compréhensions de documents audio, vidéo ou écrit). Le démarrage de cet enseignement commence dès le S3 pour une évaluation au titre des crédits libres en S4 et dès le S5 pour une évaluation au titre des crédits libres en S6.
- ✓ **Anglais de spécialité (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit) :** la note de contrôle continu est une moyenne de devoirs sur table et d'exercices oraux faits sur les deux semestres. Les quatre compétences suivantes seront évaluées : la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite, l'expression orale. Le démarrage de cet enseignement commence dès le S3 pour une évaluation au titre des crédits libres en S4 et dès le S5 pour une évaluation au titre des crédits libres en S6.
- ✓ **Préparation aux métiers de l'enseignement en partenariat avec l'ESPE (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit (sauf parcours droit privé)) :** l'évaluation repose sur (1) un QCM sur la connaissance de l'institution et des questions en philosophie-sociologie de l'éducation (40 %), (2) un écrit de 2h sur l'analyse des pratiques (40 %) et (3) un ou des écrit(s) à rendre (20 %). Ce module est destiné à ceux qui envisagent les concours de l'enseignement (CRPE, CAPES, CPE). L'inscription se fait courant octobre à l'ESPE. Ce module comprend : 3H (CM) sur la philosophie/sociologie de l'éducation ; 3H ou 4H (TD) sur la connaissance de l'institution ; 7H (TD) en analyse de pratiques ; 18H de stage en école ou en établissement du second degré. Les contraintes de calendrier peuvent conduire à quelques modifications sur ce programme (Contact/informations : Luc Baptiste – Luc.BAPTISTE@uca.fr).
- ✓ **Engagement associatif (Lysias et AFEV – L2 AES/Droit et L3 AES/Droit) :** **Pour l'AFEV, l'inscription se fait à la fois au niveau de la scolarité et auprès du Pôle Accueil Information Orientation (PACIO). L'évaluation se fait sur la base d'un rapport (de 10 à 12 pages maximum) remis au PACIO et évalué par celui-ci et l'enseignant-chercheur responsable de l'UE (50% de la note) ainsi que d'une évaluation relevant de l'AFEV qui portera sur les années d'engagement (50% de la note). (Contact/informations : Bernard Barbarin, bernard.barbarin@uca.fr). Pour Lysias, l'évaluation est effectuée par les membres de l'association sur la base de l'implication et des plaidoiries effectuées au cours de son engagement. Le démarrage de cet enseignement commence dès le S1 pour une évaluation au titre des crédits libres en S4 et dès le S3 pour une évaluation au titre des crédits libres en S6.**
- ✓ **Université d'été franco-tchèque (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit) :** l'évaluation comprend la participation pendant les cours (1/4 de la note) et la remise d'une rédaction sur un sujet de réflexion au choix parmi plusieurs sujets proposés par les enseignants qui assurent les différents cours (3/4 de la note). Le devoir de 5 pages maximum accompagné d'un résumé rédigé en anglais est à rendre dans un délai maximum d'un mois à l'issue de la semaine de cours.

La pratique de l'anglais demeure dans la plupart des cas un atout, voire une nécessité, dans la vie professionnelle. Dans le cadre des licences AES et Droit, elle se décline en deux régimes, l'un obligatoire et l'autre en option.

1) Régime obligatoire

Chaque étudiant inscrit en **première année** doit suivre obligatoirement au S2 15h d'enseignement d'anglais organisé exclusivement en ligne (1,5h par semaine).

Chaque étudiant inscrit en **deuxième année** doit suivre obligatoirement 30h (15h par semestre) d'enseignement d'anglais organisé en présentiel et en ligne. Par semestre, chaque étudiant doit suivre un cours d'anglais en présence d'un enseignant (en travaux dirigés) une semaine (1,5h) puis un cours en ligne la semaine suivante. **Les étudiants inscrits en anglais de spécialité ou en droit américain (cf. régime optionnel infra) sont dispensés des cours d'anglais obligatoire.**

A compter de la rentrée 2019, l'anglais sera également obligatoire en L3 avec un enseignement hybride (en présentiel et en ligne).

2) Régime optionnel

A partir de la deuxième année, l'étudiant peut suivre un **régime spécial** (en option) dès le S3 dans le cadre de l'**UE libre** en S4 (L2) et S6 (L3) en choisissant l'un des deux dispositifs suivants.

▪ **L'anglais de spécialité (3h par semaine à partir du S3)**

Cet enseignement s'articule autour de plusieurs thèmes et permet de découvrir comment certaines questions de société en rapport avec **le droit et l'actualité** sont abordées dans les pays de langue anglaise. Le cours s'appuie sur différents supports pédagogiques de façon à proposer des activités orales (débats, jeux de rôles, compréhension de documents audio et vidéo...) ainsi qu'un entraînement à la pratique de la langue écrite (expression écrite, études de textes, rappel de règles grammaticales...). Il y a **deux cours d'1h30 par semaine** (30 heures par semestre). Ce cours constitue également une préparation au CLES 2, certification qui a lieu à la fin du semestre 6.

Chaque demande d'inscription, qu'il s'agisse de L2 ou de L3, doit obligatoirement être faite en remplissant **la fiche de candidature** (une par année d'étude) qui se trouve sur l'ENT (espace « Scolarité informations administratives » puis onglet « Anglais de spécialité ») puis en l'envoyant à la scolarité avant la date qui figure sur cette fiche. **Pour une inscription en L2**, le niveau d'anglais des candidats sera vérifié avant le début des enseignements pour évaluer leur capacité à suivre ce cours. **Pour une inscription en L3**, La demande sera automatiquement acceptée en si le candidat a suivi les cours d'anglais de spécialité en L2. Il est possible de demander cette option en L3 sans l'avoir suivie en L2, en fonction des places disponibles. Cependant, il est conseillé de la suivre en L2 et en L3 pour bénéficier de deux ans de préparation au CLES 2. **Aucune inscription en Anglais de Spécialité ne sera autorisée en cours d'année.**

▪ **Droit américain (7h par semaine à partir du S3)**

Cet enseignement se déroule sur deux ans. Les étudiants sont initiés aux différents aspects de la culture juridique américaine, étudient les principales matières du droit américain tout en améliorant leur pratique de la langue anglaise. Ce cours constitue également une préparation au CLES 2.

Le recrutement se fait **vers la fin du S2** sur dossier et entretien en langue anglaise par une commission pédagogique. Pour les candidats n'ayant pas effectué leur L1 à l'École de droit de l'UCA, il est possible de postuler au tout début du S3, sous réserve qu'il reste des places.

La formation ouvre la voie à un module complémentaire, ouvert en master, composé de 4 cours de droit américain dispensés par un avocat américain.

NB 1 : L'attention des étudiants est attirée sur le fait que le DU de droit américain est un diplôme qui exige la présence en cours et la participation de tous à de nombreux travaux en groupe. **Pour cette raison, il n'est pas possible pour un étudiant qui bénéficie du régime spécial d'études en licence 2 de s'inscrire au DU de droit américain.**

NB 2 : L'université ne rembourse pas les frais d'inscription au DU en cas d'abandon en cours d'année.

Contact pour toute information sur l'anglais en licence DROIT et AES :

Alex Belliard, Alex.Belliard@uca.fr

Philippe Camarena, Philippe.Camarena@uca.fr

John Gamgee, John.Gamgee@uca.fr

Judith Laskowski, Judith.Laskowski@uca.fr

1 – Quand y a-t-il plagiat ?

Le plagiat est constitué notamment dans les cas suivants :

- recopiage sans utiliser les guillemets ni citer les sources, même s'il s'agit d'une seule phrase ;
- recopiage, même partiel, d'un travail fait par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse d'un camarade, d'un devoir trouvé ou acheté sur internet ou obtenu dans un cours privé, d'une correction donnée par un enseignant dans un autre groupe, d'un ouvrage ou d'une revue ou d'un site internet ;
- paraphrase sans aucun apport personnel.

Et ce qu'il s'agisse d'une copie d'examen, d'un devoir à la maison, d'un mémoire, d'un rapport...

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait qu'une préparation faite à la maison doit rester un travail personnel. Recopier un travail trouvé ailleurs, même partiellement, et le remettre à votre chargé de TD sous votre nom est un plagiat.

2 – Pourquoi le plagiat est-il interdit ?

Le plagiat est une fraude. En plagiant, **vous trompez le correcteur** de votre devoir en lui faisant croire qu'il s'agit de votre travail personnel. **Vous vous appropriez le travail de quelqu'un d'autre** sans avoir l'honnêteté de le signaler explicitement. Vous êtes à l'Université pour apprendre à travailler, à réfléchir et à écrire par vous-même. En recopiant le travail d'autrui, vous ne répondez pas à ce qui est attendu de vous. Il est normal que vous en subissiez les conséquences.

3 – Quels sont les risques d'être sanctionné ?

Ils sont très importants. Vos correcteurs ont l'habitude du style et du mode d'écriture des étudiants. Ils repèrent très facilement les formulations trop savantes ou inhabituelles dans une copie. Par ailleurs, une simple recherche sur internet suffit à retrouver les sources utilisées, sans compter l'existence de logiciels de détection qui peuvent également être mobilisés.

4 – Que risque-t-on ?

- Au minimum une perte de points, plus ou moins importante, selon la part du travail qui a fait l'objet du plagiat ;
- une note pouvant aller jusqu'à 1/20 pour un plagiat important ;
- une poursuite en conseil de discipline, y compris pour un devoir à la maison, puisque le plagiat est une fraude.

5- Comment l'éviter ?

- En citant vos sources (quel auteur ? quel ouvrage ? quelle note de jurisprudence ? quel journal ? quel site internet ?) ;
- en utilisant les guillemets pour signaler toute citation ;
- en évitant d'être tenté. Aux examens, vous devez venir sans aucune note ni aucun document. Les téléphones portables, smartphones, tablettes numériques, et autres moyens de communication avec l'extérieur, même éteints, sont strictement interdits dans les salles d'examens.

LES STAGES

L'Université Clermont Auvergne vous encourage vivement à développer votre connaissance du milieu professionnel au cours de votre cursus. Au travers des stages, vous vous préparez à une meilleure insertion professionnelle. C'est un temps fort de votre professionnalisation, mais aussi de validation de votre projet professionnel.

Les stages, soumis à la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011, donne lieu à la mise en place d'une convention de stage tripartite et fait l'objet d'une double évaluation par les responsables de l'encadrement du stage. Sa durée est spécifique à votre mention de licence, mais elle ne peut excéder 6 mois dans la même entreprise.

Procédure à suivre avant de partir en stage :

1. Demander une fiche de demande de convention de stage pour les licences AES-Droit-Economie-Gestion dès que vous aurez trouvé votre stage. Attention cette fiche n'est pas une convention, mais un document préparatoire. **Seule une convention de stage, signée par toutes les parties, vous autorise à partir en stage.**

Remplir soigneusement cette fiche et la ramener à la scolarité des licences AES-Droit-Economie-Gestion pour validation pédagogique. Cette fiche de suivi, accompagnée des **pièces demandées** doit être remise au moins **1 mois** avant la date de début du stage, nécessaire pour l'obtention des délais de signatures. Une convention de stage est alors établie en cinq exemplaires originaux.

Aucun stage ne peut débuter avant la signature de cette convention par l'ensemble des parties (Etudiant – Organisme d'accueil – Université).

1. Retirer les 5 exemplaires originaux de votre convention de stage,
2. Lire, vérifier et signer les 5 exemplaires originaux de votre convention de stage.
3. Présenter et faire signer ces 5 exemplaires par l'organisme d'accueil (entreprise) et votre tuteur entreprise.
4. Retourner les 5 exemplaires originaux à la scolarité du portail licences Droit-Economie-Gestion.
5. Après signature de la convention par l'Université, 3 exemplaires de la convention vous sont remis. Vous en conservez un et remettez les autres à l'organisme d'accueil et votre tuteur.
6. Vous pouvez démarrer votre stage.

Contacts pour toute information :

L1 : scola.l1.deg@uca.fr

L2 : scola.l2.deg@uca.fr

L3 : scola.l3.deg@uca.fr

ETUDIER A L'ETRANGER

Une expérience universitaire internationale est une **aventure unique** qui donne une forte valeur ajoutée à un CV.

Aussi, l'université Clermont Auvergne offre à ses étudiants la possibilité d'effectuer un séjour d'études à l'étranger pendant leur cursus universitaire. L'École de Droit, l'École d'Économie et l'École Universitaire de Management ont mis en place des partenariats avec des universités en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique et Asie.

Les différents **Bureaux des Relations Internationales** inviteront tous les étudiants à des réunions d'information au cours desquelles seront détaillées les destinations, les aides financières, les modalités de candidature... et les réponses à toutes les questions !

Contacts pour toutes informations :

Ecole de Droit : 04 73 17 76 58

Ecole Universitaire de Management : carine.tailland@uca.fr 04 73 17 77 27 / 04 73 17 77 16

Ecole d'Économie : claudine.belot@uca.fr 04 73 17 74 63

POURSUITES D'ÉTUDES

DANS LES TROIS ÉCOLES

DROIT - ECONOMIE - GESTION

Ecole de Droit

41, boulevard François-Mitterrand - 63002 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Tél. : 04 73 17 75 80

Site : <http://droit.uca.fr/>

Ecole d'Economie

65, boulevard François-Mitterrand - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 17 74 62

Site : <http://economie.uca.fr/>

Ecole Universitaire de Management – IAE Auvergne

11 boulevard Charles de Gaulle - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 17 77 00

Site : <http://iae.uca.fr/>

L'École de Droit



L'École de Droit associe l'excellence universitaire aux atouts des grandes écoles : **internationalisation**, **professionnalisation** et **insertion professionnelle**.

Un objectif prioritaire : votre avenir

Des Masters adaptés aux réalités du monde professionnel ⇔ Une insertion professionnelle immédiate et qualifiée !

Un esprit : celui d'une école à l'intérieur de l'université

Une forte proximité avec l'équipe enseignante : cours et travaux en petits effectifs, suivi de stages, encadrement de projets...

Un lien étroit avec le monde de l'entreprise : large intervention de professionnels dans les formations, travaux « grandeur nature » pour le compte de sociétés et d'institutions, stage en France et à l'étranger, alternance...

Un réseau d'anciens étudiants organisé et attentif à la vie de l'école et des étudiants : association d'alumni, réseaux sociaux, organisation de rencontres, aide et conseils...

Une vie étudiante intense : galas, week-ends d'intégration, remise des diplômes, bureau des étudiants, soirées culturelles...

Cumulez les avantages de l'école et de l'université

- ✓ La garantie de la **reconnaissance internationale** d'un diplôme universitaire européen.
- ✓ Un **vaste réseau** d'universités et d'entreprises partenaires partout dans le monde favorisant les stages et les études à l'étranger.
- ✓ Des **équipes enseignantes réputées** pour leurs travaux de recherche et leur expertise dans leur discipline.
- ✓ Une information transparente et permanente sur les **débouchés professionnels** des étudiants.
- ✓ Des **équipements** pédagogiques modernes : visioconférence, tableaux interactifs, WebTV, ...
- ✓ Des **diplômes** performants et financièrement accessibles à tous...

Parce que l'excellence ne s'achète pas, elle se construit.

Poursuites d'Etudes à l'École de Droit



Licences professionnelles

- Métiers du Notariat
- Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier, parcours Droit et gestion de l'Habitat social

Masters mention droit privé – 5 parcours

- Droit social
- Droit des affaires
- Droit civil
- Carrières judiciaires
- Culture juridique

Masters mention droit public – 4 parcours

- Carrières internationales
- Droit du secteur sanitaire et social
- Carrières publiques
- Culture juridique

Master mention Droit notariat

- Droit notarial

L'Institut des Métiers de l'Administration et de la Justice (IMAJ)

- Préparer les concours administratifs au sein de l'Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale (IRPAG)
- Préparer les concours judiciaires ou l'examen d'entrée à l'École du Barreau au sein de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 – 2019

Licence DROIT

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention

- Isabelle Moulier, isabelle.moulier@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Responsable L1 : Anthony Maymont, anthony.maymont@uca.fr
- Responsable L2 : Alain Le Pommelec, alain.le_pommelec@uca.fr
- Responsable L3-Droit : Christine Bertrand, christine.bertrand@uca.fr
- Responsable Parcours L3-Assistant juridique : Nadine Bregheon, nadine.bregheon@uca.fr
- Responsable Parcours L3-Métier de l'immobilier : Bernard Piganiol, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Sylvie Belfrid, sylvie.belfrid@uca.fr
- Scolarité L1 : scola.l1.deg@uca.fr
- Scolarité L2 : Andrée Sauton, andree.sauton@uca.fr
- Scolarité L3 : Magalie Cousteix, magalie.cousteix@uca.fr

REGLEMENT DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGE

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 6 semestres (cf. maquette en annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs » (EC) ; cf. annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « Majeures » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « Mineures » sont obligatoires et à choisir par l'étudiant parmi les quatre proposées à chaque semestre. En troisième année (L3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription à cette « mineure » et/ou au parcours est à faire obligatoirement sur l'ENT dans l'espace « scolarité – informations administratives » dans les délais impartis (voir ENT). Au premier semestre **en cas d'absence de choix l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à la mineure du semestre précédent.

L'étudiant peut changer de **mineure** à chaque semestre, une fois le choix de la mineure effectué, **celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES et MINEURES.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les UE est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD des **mentions Economie et Gestion**, à partir de la 4^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session. Pour les enseignements de l'anglais des mentions Economie et Gestion, si les séances d'Anglais et d'Anglais de conversation ont lieu le même jour, une seule absence sera comptabilisée.

Pour les TD des **mentions Droit et AES**, à partir de la 3^{ème} absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)

- Les sportifs de bon et haut niveau-(cf. article 2.5)
- Les étudiants artistes
- Les étudiants élus et/ou responsables associatifs
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),

- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité minimum 1 mois avant le début du stage. Les conventions de stages sont établies par l'administration sous réserve du respect des délais de dépôt de la demande – et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de **trois** jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

II. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve **programmée** et évaluée en CC **ou en cas d'absence justifiée ou non** à une épreuve **non programmée** et évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve programmée et évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une seconde session en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Session initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde Session : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en 1^{ère} session ne sont pas concernés par la seconde session.

Tous les étudiants **ajournés** (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de seconde session pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

Article 5.4 Seconde Session : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde session pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en CC ou en ET lors de la première session. La

meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session sera conservée. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session sera prise en compte.

Spécificités des parcours professionnels « Assistant Juridique » et « Métiers de l'Immobilier » des mentions Droit et AES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

III. VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde session.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : Les matières évaluées à la fois en ET et en CC sont acquises uniquement si la moyenne ET + CC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde session, la note obtenue remplace les notes de 1^{ère} session (ET + CC) si celle-ci est supérieure à la note de 1^{ère} session.

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider l'année en cours, tout en rattrapant les 15 crédits non validés de l'année précédente. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens de l'année inférieure du cursus. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage du semestre 4 au semestre 5 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et validé minimum 45 crédits de la 2^{ème} année. Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 15 crédits manquant.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

IV. PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi la mineure de la nouvelle mention demandée en première année, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait

validé la mineure. S'il n'a pas suivi la mineure de la nouvelle mention, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC « éco/gestion » de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie/Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi la mineure de la nouvelle mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé la mineure (avec ou sans QC).

V. QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des mineures relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de **VES** pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de **VES** pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors des premières et deuxièmes années de la licence. L'étudiant doit obligatoirement suivre la mineure de sa majeure pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi la mineure Droit et la mineure Eco-Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Economie (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 11.2 Pour la double licence.

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors de la troisième année de la licence.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence AES (parcours général) – Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

MAQUETTES

L1-L2-L3 DROIT

L1 DROIT - Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Majeure Droit EC 1 : Introduction au droit public EC 2 : Introduction au droit privé EC 3 : Introduction historique au droit EC 4 : Qu'est-ce que le droit ?	15	5 5 2,5 2,5	CC CC ET ET		2 2 1 1	E E E E		1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Transversale EC 1 : Méthodologie Méthodologie du travail universitaire Avec renforcement (parcours adapté) EC 2 : Test de positionnement numérique EC 3 : Test de positionnement	3	2 0,5 0,5	CC CC ET ET		2 2 1	E/O E/O E		1 1 1	E E ou O E	1h 1h 45 min	1 1 1	E E ou O E	1h 1h 1h
UE 2 : Mineure Droit EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1 EC 2 : Introduction à la science politique EC 3 : Introduction au droit international public et européen	12	4 4 4	ET ET ET		1 1 1	E E E		1h 1h 1h			1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion EC 1 : Introduction à l'économie EC 2 : Grandes fonctions de l'entreprise EC 3 : Mathématiques : indice et analyse	12	4 4 4	ET ET CC		1 1 2	E E E		1h 1h			1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1 EC 2 : Introduction à la sociologie EC 3 : Introduction à la science politique	12	4 4 4	ET ET ET		1 1 1	E E E		1h 1h 1h			1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 5 : Mineure Arbitrage sportif EC 1 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales EC 2 : Histoire politique et sociale contemporaine 1 EC 3 : Introduction à la science politique	12	3 5 4	CC ET ET		2 1 1	M E E					1 1 1	M E E	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

L1 DROIT - Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure Droit	18												
EC 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6	CC		2	E			1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6	CC/ET	50%+50%	2	E	3h		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	1,5	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Droit civil 2 : droit des personnes	1,5	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 5 : Méthodologie	3												
Méthodologie de la dissertation		CC		2	E			1	E	1h	1	E	1h
Avec renforcement (parcours adapté)		CC		2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	12												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 3 : Science politique	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Anglais*	3	CC		Min 2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Mineure Economie/Gestion	12												
EC 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3	CC		2	E			1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Système d'information comptable	3	CC		2	E			1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Anglais*	3	CC		Min 2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Mineure Sciences sociales	12												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 2 : Science politique	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 3 : Sociologie : Auteurs et théories	3	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Anglais*	3	CC		Min 2	E			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Mineure Arbitrage sportif	12												
EC 1 : Engagem. pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérat.	3	CC		2	M/O			1	M/O		1	M/O	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique	3	CC/ET	50% 50%	2	E/O			1	E/O/M		1	E/O/M	
EC 3 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	2	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 4 : Organisation administrative et juridictionnelle	2	ET		1	E	1h					1	E	1h
EC 5 : Science politique	2	ET		1	E	1h					1	E	1h
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* Voir p. 38 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

L2 DROIT - Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Majeure Droit	21												
EC 1 : Droit administratif 1		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit civil 1		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Méthode du commentaire		5	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Droit commercial		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 5 : Droit pénal général		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 6 : Enjeux politiques de la société française		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Mineure Droit	9												
EC 1 : Histoire des idées politiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit pénal		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E		1	E	
UE 3 : Mineure Economie	9												
EC 1 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Probabilités 1		2	CC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E		1	E	
UE 4 : Mineure Gestion	9												
EC 1 : Comptabilité de gestion		2	CC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 2 : Probabilités 1		3	CC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E		1	E	
UE 5 : Mineure Sciences sociales	9												
EC 1 : Histoire des idées politiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politiques publiques		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 1		2	CC		2	M		1	M		1	M	
EC 4 : Anglais*		2	CC		Min 2	E		1	E/O/M		1	E	
UE 6 : Mineure Qualification vers licence PRO	9												
EC 1 : Enseignements professionnalisants		9	CC		2	E		1	E ou O		1	E ou O	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* Voir p. 38 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en anglais.

L2 DROIT - Semestre 4	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Majeure Droit EC 1 : Droit administratif 2 EC 2 : Droit civil 2 EC 3 : Méthode du commentaire	18	7 7 4	CC/ET CC/ET CC	50% + 50% 50% + 50%	2 2 2	E E E	3h 3h	1 1 1	E E E	3h 3h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h		
UE 2 : UE libre (1 matière au choix – voir p. 37 pour les autres matières) EC 1 : Sociologie de l'Etat et de l'administration EC 2 : Histoire du droit des obligations EC 3 : Anglais de spécialité** EC 4 : Droit américain** EC 5 : Engagement associatif** ...	3	3 3 3 3 3	ET ET CC CC ET		1 1 2 2 1	E E E et O E et O M	1h 1h						1 1 2 1 1	E E E et O O M	1h 1h
UE 3 : Mineure Droit EC 1 : Droit pénal général EC 2 : Droit fiscal EC 3 : Droit budgétaire EC 4 : Anglais*	9	2 2 2 3	ET ET ET CC		1 1 1 Min 2	E E E E	1h 1h 1h						1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h
UE 4 : Mineure Economie EC 1 : Macroéconomie 3 : politiques économiques II EC 2 : Economie régionale et aménagement du territoire EC 3 : Anglais*	9	3 3 3	ET CC CC		1 2 Min 2	E E E	1h						1 1 1	E E E	1h 1h
UE 5 : Mineure Gestion EC 1 : Comptabilité approfondie EC 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse) EC 3 : Anglais*	9	3 3 3	CC CC CC		2 2 Min 2	E E E				1h30 1h30			1 1 1	E E E	1h 1h
UE 6 : Mineure Sciences sociales EC 1 : Sociologie de l'Etat et de l'administration EC 2 : Sociologie du travail et des organisations EC 3 : Anglais*	9	3 3 3	ET ET CC		1 1 Min 2	E E E	1h 1h						1 1 1	E E E	1h 1h
UE 7 : Mineure Qualification vers licence PRO EC 1 : Enseignements professionnalisants EC 2 : Projet tutoré ou stage	9	4 5	CC CC		2 2	E O et M							1 1	E ou O O ou M	2 4
UE 8 : Mineure Arbitrage	9														
Stage complémentaire															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* Voir p. 38 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en anglais.

** Se reporter au descriptif de l'UE libre p. 37 de ce document pour plus d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances de ces matières.

L3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Privé	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Type de contrôle	1 ^{ère} session				RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
				%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Droit public EC 1 : Libertés publiques 1 EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	6	3 3	ET ET		1 1	E ou A E ou A	1h 1h				1 1	E E	1h 1h
UE 2 : Droit privé 1 EC 1 : Droit commun des sociétés EC 2 : Droit du travail 1 EC 3 : Droit de la concurrence	15	6 6 3	CC/ET CC/ET ET	50% + 50% 50% + 50%	2 2 1	E E E	3h 3h 1h	1 1	E E	3h 3h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 3 : Enseignements complémentaires EC 1 : Grands systèmes juridiques EC 2 : Méthode de la note de synthèse EC 3 : Projet personnel et professionnel 2	9	3 4 2	ET CC CC		1 2 2	E E ou A M ou A	1h				1 1 1	E E M	1h 1h 1h
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, les matières « Libertés publiques I », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Libertés publiques I » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Privé	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Procédure contentieuse	6												
EC 1 : Procédure civile		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Procédure pénale		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit privé 2	12												
EC 1 : Contrats spéciaux		3	ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit des sûretés (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit civil des biens (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 4 : Droit des sûretés (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 5 : Droit civil des biens (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit de l'entreprise	9												
EC 1 : Droit du travail 2 (sans TD)		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 3 : Droit du travail 2 (avec TD)		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		5	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 3 : UE libre (1 au choix – voir p. 37 pour les autres matières)	3												
EC 1 : Contentieux administratif		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit des personnes et de la famille		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*		3	CC		2	E et O ou A		1	E	1h	2	E et O	
EC 4 : Droit américain*		3	CC		2	E et O ou A		1	E	1h	1	O	
...													
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* se reporter au descriptif de l'UE libre p. 37 de ce document pour plus d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances de ces matières.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

L3 DROIT - Semestre 5 – Parcours Droit Public	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Droit public 1	15												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix													
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	6												
EC 1 : Droit commun des sociétés		3	ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit du travail 1		3	ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE 2 : Enseignements complémentaires	9												
EC 1 : Grands systèmes juridiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Méthode de la note de synthèse		4	CC		2	E ou A		1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		2	CC		2	M ou A		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, les matières « Droit commun des sociétés », « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Droit commun des sociétés » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Public	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Procédure contentieuse	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Contentieux administratif													
EC 2 : Procédure pénale		3	ET		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit public 2	18	6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 2													
EC 2 : Droit des propriétés publiques (domaine public et privé)													
EC 3 : Droit international public 2													
EC 4 : Histoire de l'Administration													
1 TD au choix													
EC 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 6 : Droit international public 2 (avec TD)	6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE 3 : Système international	3	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Introduction à la politique internationale													
UE 4 : UE libre (1 au choix – voir p. 37 pour les autres matières)	3	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Les partis et les mouvements politiques en Europe													
EC 2 : Procédure civile													
EC 3 : Anglais de spécialité*													
EC 4 : Droit américain*													
...	3	CC		2	E et O ou A		1	E	1h	2	E et O		
...		3	CC		2	E et O ou A		1	E	1h	1	O	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* se reporter au descriptif de l'UE libre p. 37 de ce document pour plus d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances de ces matières.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, la matière « Procédure pénale » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

L3 DROIT - Semestre 5 – Parcours Science politique	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Droit public 1	15	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
2 TD au choix			CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)			CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)													
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)													
UE 2 : Droit privé 1	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Droit commun des sociétés			ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit du travail 1													
UE 3 : Enseignements complémentaires	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Grands systèmes juridiques			CC		2	E		1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Méthode de la note de synthèse			CC		2	M		1	M		1	M	
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2													
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

L3 DROIT - Semestre 6 – Parcours Science politique	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Faits juridiques et politiques	9												
EC 1 : Pensée politique		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Grands concepts politiques		3	CC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Partis et mouvements politiques en Europe		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Système international	12												
EC 1 : Introduction à la politique internationale		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politique comparée		4	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Géopolitique et questions internationales		4	CC		2	E		1	E	1h	1		1h
UE 3 : Droit public 2	6												
EC 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit international public 2 (sans TD)		2	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 3 : Libertés publiques 2 (avec TD)		4	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit international public 2 (avec TD)		4	CC/ET	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 4 : UE libre (1 au choix – voir p. 37 pour les autres matières)	3												
EC 1 : Politiques sociales (Semestre 5 - AES)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité*		3	CC		2	E et O ou A		1	E		2	E et O	
EC 4 : Droit américain*		3	CC		2	E et O ou A		1	E		1	O	
...													
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* se reporter au descriptif de l'UE libre p. 37 de ce document pour plus d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances de ces matières.

L3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Assistant juridique	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Environnement juridique de l'entreprise	15	3	ET	50% + 50%	1	E	1h	1	E	3h	1	E	1h		
EC 1 : Droit du travail			3		ET	1	E							1h	
EC 2 : Droit commun des sociétés			3		ET	1	E							1h	
EC 3 : Droit institutionnel de l'Union Européenne			4		CC/ET	2	E							3h	
EC 4 : Comptabilité			2		CC	2	E							1h	
UE 2 : Assistance au contentieux 1	9	3	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h		
EC 1 : Contentieux pénal			1		ET	1	E							30min	
EC 2 : Contentieux administratif			3		CC	2	E							1h	
EC 3 : Contentieux civil			2		ET	1	E							1h	
UE 3 : Outils de professionnalisation	6	3	CC		2	M	1h	1	M	1h	1	E	1h		
EC 1 : Projet personnel et professionnel			2		ET	1								E	1h
EC 2 : Organisation de l'activité professionnelle			3		CC	2								E	1h
EC 3 : Anglais															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Assistant juridique	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
CC/ET														
UE 1 : Assistance au conseil	12													
EC 1 : Exercice en groupe de l'activité économique		2	CC		2	E		1	E	1h	Epreuve unique			
EC 2 : Environnement financier des entreprises		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 3 : Relations sociales		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 4 : Rédaction des actes de société		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 5 : Gestion des ressources humaines		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 6 : Droit européen de l'entreprise		2	CC		2	E		1	E	1h				
UE 2 : Assistance au contentieux 2	3					E		1	E					
EC 1 : Rédaction des actes d'huissier		1	CC		2	E		1	E	1h				
EC 2 : Rédaction des actes de l'avocat		2	CC		2	E		1	E	1h				
UE 3 : Outils de professionnalisation	15													
EC 1 : Anglais		3	CC		2	E		1	E	1h				
EC 2 : Informatique appliquée		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 3 : Organisation de l'activité professionnelle		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 4 : Préparation à la recherche d'emploi		2	CC		2	E		1	E	1h				
EC 5 : Projet tutoré		3	CC		2	M et O		1	M et O	1h				
EC 6 : Stage ou mémoire		3	CC		2	M		1	M	1h				

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée

L3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Métiers de l'immobilier	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : La vente immobilière	9												
EC 1 : Les professionnels		2	ET		1	E	30 min						
EC 2 : Les contrats de vente		3	ET		1	E	1h						
EC 3 : Les prêts immobiliers		2	ET		1	E	30 min						
EC 4 : L'expertise		2	CC		2	E		1	E		1h		
UE 2 : La gestion immobilière	9												
EC 1 : La copropriété		3	ET		1	E	1h						
EC 2 : La gestion locative		3	ET		1	E	1h						
EC 3 : Pratique de la gestion immobilière		2	CC		2	E		1	E		1h		
EC 4 : L'habitat social		1	CC		2	E		1	E/O/M		1h		
UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
EC 1 : Anglais		3	CC		2	E		1	E		1h		
EC 2 : Comptabilité		3	ET		1	E	1h						
EC 3 : Séminaire : métiers périphériques		3	CC		2	E		1	E		1h		
UE 4 : Contentieux	3												
EC 1 : Contentieux de l'entreprise		1	ET		1	E	1h						
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme		1	ET		1	E	30 min						
EC 3 : Contentieux administratif		1	ET		1	E	30 min						

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Métiers de l'immobilier	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : L'aménagement urbain	9	3	CC		2	E			1	E	1h	Epreuve unique	
EC 1 : L'urbanisme			3	CC		2	E		1	E	1h		
EC 2 : Les opérations d'aménagement			4	CC		2	E		1	E	1h		
EC 3 : Montages financiers	2	CC		2	E		1	E	1h				
UE 2 : La promotion immobilière	6	2	CC		2	E		1	E				
EC 1 : Les promoteurs			2	CC		2	E		1	E	1h		
EC 2 : La responsabilité du promoteur			2	CC		2	E		1	E	1h		
EC 3 : Montage opération de promotion			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 4 : La technique du bâtiment	1	CC		2	E		1	E	1h				
UE 3 : Outils de professionnalisation	6	3	CC		2	E		1	E	1h			
EC 1 : Anglais			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 2 : Informatique appliquée			2	CC		2	E		1	E	1h		
EC 3 : Projet tutoré													
UE 4 : Ouverture sur le monde professionnel	9	1	CC		2	E		1	E	1h			
EC 1 : Projet personnel et professionnel			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 3 : Négociation			1	CC		2	E		1	E	1h		
EC 4 : Stage	6	CC		2	M		2	M					

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

L3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Privé (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Droit public	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 1													
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Droit privé 1	15	6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Droit commun des sociétés													
EC 2 : Droit du travail 1													
EC 3 : Droit de la concurrence	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 3 : Enseignements complémentaires	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Grands systèmes juridiques													
EC 2 : Méthode de la note de synthèse													
EC 3 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	CC		2	M		1	E/O	1h	1	E/O	1h	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Privé (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE (aménag. examen)			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Procédure contentieuse	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Procédure civile			ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Procédure pénale	3	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Droit privé 2	9	2	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Contrats spéciaux			ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Droit des sûretés (sans TD)			ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 3 : Droit civil des biens (sans TD)		2	2	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix		5	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit des sûretés (avec TD)	CC/ET			50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 5 : Droit civil des biens (avec TD)	5	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE 3 : Droit de l'entreprise	9	4	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Droit du travail 2 (sans TD)			ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		4	4	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix		5	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit du travail 2 (avec TD)	CC/ET			50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)	5	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE 4 : Mineure Arbitrage sportif	6	3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O		
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)			CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M		
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M		
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

L3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Public (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
				CC/ET										
UE 1 : Droit public 1	15	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)			ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)			ET		1	E	1h				1	E	1h	
1 TD au choix		6	6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)				CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)				CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)				CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Droit commun des sociétés			ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 2 : Droit du travail 1														
UE 2 : Enseignements complémentaires	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Grands systèmes juridiques			CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h	
EC 2 : Méthode de la note de synthèse			CC		2	M		1	M		1	M		
EC 3 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)														
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Public (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				CC/ET									
UE 1 : Procédure contentieuse	6	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Contentieux administratif													
EC 2 : Procédure pénale	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Droit public 2	15	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Libertés publiques 2													
EC 2 : Droit des propriétés publiques (domaine public et privé)													
EC 3 : Droit international public 2													
EC 4 : Histoire de l'Administration													
1 TD au choix													
EC 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 6 : Droit international public 2 (avec TD)	5	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE 3 : Système international	3	3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 1 : Introduction à la politique internationale													
UE 4 : Mineure Arbitrage sportif	6	3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O	
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)													
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M		
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

L3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Science politique (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
CC/ET													
UE 1 : Droit public 1	15												
EC 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (sans TD)		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix													
EC 1 : Libertés publiques 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Droit international public 1 (avec TD)		6	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2 : Droit privé 1	6												
EC 1 : Droit commun des sociétés		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit du travail 1		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : Enseignements complémentaires	9												
EC 1 : Grands systèmes juridiques		3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Méthode de la note de synthèse		3	CC		2	E/O		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 3 : Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales (UE)		3	CC		2	M		1	M		1	M	
Stage complémentaire													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

L3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Science politique (Arbitrage sportif)	Crédits affectés à l'UE	Crédits	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			Type de contrôle	1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
				% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Faits juridiques et politiques	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Pensée politique			3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 2 : Grands concepts politiques			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Partis et mouvements politiques en Europe														
UE 2 : Système international	9	3	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Introduction à la politique internationale			3	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politique comparée			3	CC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	1	E/O/M	1h
EC 3 : Géopolitique et questions internationales														
UE 3 : Droit public 2	6	2	ET		1	E	1h				1	E	1h	
EC 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)			2	ET		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit international public 2 (sans TD)		2	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
1 TD au choix		4	CC/ET	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 3 : Libertés publiques 2 (avec TD)														
EC 4 : Droit international public 2 (avec TD)														
UE 4 : Mineure Arbitrage sportif	6	3	CC		2	M/O		1	M/O		1	M/O		
EC 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)			3	CC/ET	50% + 50%	2	E/O		1	E/O/M		1	E/O/M	
EC 2 : Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique (UE)														
Stage complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Enseignement libre (L2 et L3) : Régime d'examen et matières proposées

Toutes les matières disponibles dans le cadre de l'UE libre sont présentées dans le [catalogue des UE libre de l'UCA disponibles sur l'ENT](#).

Parmi ces matières sont proposées :

- ✓ **Droit américain (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit)** : la note de contrôle continu est une moyenne d'au moins deux épreuves écrites et/ou orales par semestre (exemples : jeux de rôle, rédactions, présentations orales, compréhensions de documents audio, vidéo ou écrit). Le démarrage de cet enseignement commence dès le S3 pour une évaluation au titre des crédits libres en S4 et dès le S5 pour une évaluation au titre des crédits libres en S6.
- ✓ **Anglais de spécialité (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit)** : la note de contrôle continu est une moyenne de devoirs sur table et d'exercices oraux faits sur les deux semestres. Les quatre compétences suivantes seront évaluées : la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite, l'expression orale. Le démarrage de cet enseignement commence dès le S3 pour une évaluation au titre des crédits libres en S4 et dès le S5 pour une évaluation au titre des crédits libres en S6.
- ✓ **Préparation aux métiers de l'enseignement en partenariat avec l'ESPE (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit (sauf parcours droit privé))** : l'évaluation repose sur (1) un QCM sur la connaissance de l'institution et des questions en philosophie-sociologie de l'éducation (40 %), (2) un écrit de 2h sur l'analyse des pratiques (40 %) et (3) un ou des écrit(s) à rendre (20 %). Ce module est destiné à ceux qui envisagent les concours de l'enseignement (CRPE, CAPES, CPE). L'inscription se fait courant octobre à l'ESPE. Ce module comprend : 3H (CM) sur la philosophie/sociologie de l'éducation ; 3H ou 4H (TD) sur la connaissance de l'institution ; 7H (TD) en analyse de pratiques ; 18H de stage en école ou en établissement du second degré. Les contraintes de calendrier peuvent conduire à quelques modifications sur ce programme (Contact/informations : Luc Baptiste – Luc.BAPTISTE@uca.fr).
- ✓ **Engagement associatif (Lysias et AFEV – L2 AES/Droit et L3 AES/Droit)** : Pour l'AFEV, l'inscription se fait à la fois au niveau de la scolarité et auprès du Pôle Accueil Information Orientation (PACIO). L'évaluation se fait sur la base d'un rapport (de 10 à 12 pages maximum) remis au PACIO et évalué par celui-ci et l'enseignant-chercheur responsable de l'UE (50% de la note) ainsi que d'une évaluation relevant de l'AFEV qui portera sur les années d'engagement (50% de la note). (Contact/informations : Bernard Barbarin, bernard.barbarin@uca.fr). Pour Lysias, l'évaluation est effectuée par les membres de l'association sur la base de l'implication et des plaidoiries effectuées au cours de son engagement. Le démarrage de cet enseignement commence dès le S1 pour une évaluation au titre des crédits libres en S4 et dès le S3 pour une évaluation au titre des crédits libres en S6.
- ✓ **Université d'été franco-tchèque (L2 AES/Droit et L3 AES/Droit)** : l'évaluation comprend la participation pendant les cours (1/4 de la note) et la remise d'une rédaction sur un sujet de réflexion au choix parmi plusieurs sujets proposés par les enseignants qui assurent les différents cours (3/4 de la note). Le devoir de 5 pages maximum accompagné d'un résumé rédigé en anglais est à rendre dans un délai maximum d'un mois à l'issue de la semaine de cours.

La pratique de l'anglais demeure dans la plupart des cas un atout, voire une nécessité, dans la vie professionnelle. Dans le cadre des licences AES et Droit, elle se décline en deux régimes, l'un obligatoire et l'autre en option.

1) Régime obligatoire

Chaque étudiant inscrit en **première année** doit suivre obligatoirement au S2 15h d'enseignement d'anglais organisé exclusivement en ligne (1,5h par semaine).

Chaque étudiant inscrit en **deuxième année** doit suivre obligatoirement 30h (15h par semestre) d'enseignement d'anglais organisé en présentiel et en ligne. Par semestre, chaque étudiant doit suivre un cours d'anglais en présence d'un enseignant (en travaux dirigés) une semaine (1,5h) puis un cours en ligne la semaine suivante. **Les étudiants inscrits en anglais de spécialité ou en droit américain (cf. régime optionnel infra) sont dispensés des cours d'anglais obligatoire.**

A compter de la rentrée 2019, l'anglais sera également obligatoire en L3 avec un enseignement hybride (en présentiel et en ligne).

2) Régime optionnel

A partir de la deuxième année, l'étudiant peut suivre un régime spécial (en option) dès le S3 dans le cadre de l'**UE libre** en S4 (L2) et S6 (L3) en choisissant l'un des deux dispositifs suivants.

- **L'anglais de spécialité (3h par semaine à partir du S3)**

Cet enseignement s'articule autour de plusieurs thèmes et permet de découvrir comment certaines questions de société en rapport avec **le droit et l'actualité** sont abordées dans les pays de langue anglaise. Le cours s'appuie sur différents supports pédagogiques de façon à proposer des activités orales (débats, jeux de rôles, compréhension de documents audio et vidéo...) ainsi qu'un entraînement à la pratique de la langue écrite (expression écrite, études de textes, rappel de règles grammaticales...). Il y a **deux cours d'1h30 par semaine** (30 heures par semestre). Ce cours constitue également une préparation au CLES 2, certification qui a lieu à la fin du semestre 6.

Chaque demande d'inscription, qu'il s'agisse de L2 ou de L3, doit obligatoirement être faite en remplissant la fiche de candidature (une par année d'étude) qui se trouve sur l'ENT (espace « Scolarité informations administratives » puis onglet « Anglais de spécialité ») puis en l'envoyant à la scolarité avant la date qui figure sur cette fiche. **Pour une inscription en L2**, le niveau d'anglais des candidats sera vérifié avant le début des enseignements pour évaluer leur capacité à suivre ce cours. **Pour une inscription en L3**, La demande sera automatiquement acceptée en si le candidat a suivi les cours d'anglais de spécialité en L2. Il est possible de demander cette option en L3 sans l'avoir suivie en L2, en fonction des places disponibles. Cependant, il est conseillé de la suivre en L2 et en L3 pour bénéficier de deux ans de préparation au CLES 2. Aucune inscription en Anglais de Spécialité ne sera autorisée en cours d'année.

- **Droit américain (7h par semaine à partir du S3)**

Cet enseignement se déroule sur deux ans. Les étudiants sont initiés aux différents aspects de la culture juridique américaine, étudient les principales matières du droit américain tout en améliorant la pratique de la langue anglaise. Ce cours constitue également une préparation au CLES 2.

Le recrutement se fait **vers la fin du S2** sur dossier et entretien en langue anglaise par une commission pédagogique. La formation ouvre la voie à un module complémentaire, ouvert en master, composé de 4 cours de droit américain dispensés par un avocat américain.

NB 1 : L'attention des étudiants est attirée sur le fait que le DU de droit américain est un diplôme qui exige la présence en cours et la participation de tous à de nombreux travaux en groupe. **Pour cette raison, il n'est pas possible pour un étudiant qui bénéficie du régime spécial d'études en licence 2 de s'inscrire au DU de droit américain.**

NB 2 : L'université ne rembourse pas les frais d'inscription au DU en cas d'abandon en cours d'année.

Contact pour toute information sur l'anglais en licence DROIT et AES :

Alex Belliard, Alex.Belliard@uca.fr

Philippe Camarena, Philippe.Camarena@uca.fr

John Gamgee, John.Gamgee@uca.fr

Judith Laskowski, Judith.Laskowski@uca.fr

1 – Quand y a-t-il plagiat ?

Le plagiat est constitué notamment dans les cas suivants :

- recopiage sans utiliser les guillemets ni citer les sources, même s'il s'agit d'une seule phrase ;
- recopiage, même partiel, d'un travail fait par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse d'un camarade, d'un devoir trouvé ou acheté sur internet ou obtenu dans un cours privé, d'une correction donnée par un enseignant dans un autre groupe, d'un ouvrage ou d'une revue ou d'un site internet ;
- paraphrase sans aucun apport personnel.

Et ce qu'il s'agisse d'une copie d'examen, d'un devoir à la maison, d'un mémoire, d'un rapport...

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait qu'une préparation faite à la maison doit rester un travail personnel. Recopier un travail trouvé ailleurs, même partiellement, et le remettre à votre chargé de TD sous votre nom est un plagiat.

2 – Pourquoi le plagiat est-il interdit ?

Le plagiat est une fraude. En plagiant, **vous trompez le correcteur** de votre devoir en lui faisant croire qu'il s'agit de votre travail personnel. **Vous vous appropriez le travail de quelqu'un d'autre** sans avoir l'honnêteté de le signaler explicitement. Vous êtes à l'Université pour apprendre à travailler, à réfléchir et à écrire par vous-même. En recopiant le travail d'autrui, vous ne répondez pas à ce qui est attendu de vous. Il est normal que vous en subissiez les conséquences.

3 – Quels sont les risques d'être sanctionné ?

Ils sont très importants. Vos correcteurs ont l'habitude du style et du mode d'écriture des étudiants. Ils repèrent très facilement les formulations trop savantes ou inhabituelles dans une copie. Par ailleurs, une simple recherche sur internet suffit à retrouver les sources utilisées, sans compter l'existence de logiciels de détection qui peuvent également être mobilisés.

4 – Que risque-t-on ?

- Au minimum une perte de points, plus ou moins importante, selon la part du travail qui a fait l'objet du plagiat ;
- une note pouvant aller jusqu'à 1/20 pour un plagiat important ;
- une poursuite en conseil de discipline, y compris pour un devoir à la maison, puisque le plagiat est une fraude.

5- Comment l'éviter ?

- En citant vos sources (quel auteur ? quel ouvrage ? quelle note de jurisprudence ? quel journal ? quel site internet ?) ;
- en utilisant les guillemets pour signaler toute citation ;
- en évitant d'être tenté. Aux examens, vous devez venir sans aucune note ni aucun document. Les téléphones portables, smartphones, tablettes numériques, et autres moyens de communication avec l'extérieur, même éteints, sont strictement interdits dans les salles d'examens.

LES STAGES

L'Université Clermont Auvergne vous encourage vivement à développer votre connaissance du milieu professionnel au cours de votre cursus. Au travers des stages, vous vous préparez à une meilleure insertion professionnelle. C'est un temps fort de votre professionnalisation, mais aussi de validation de votre projet professionnel.

Les stages, soumis à la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011, donne lieu à la mise en place d'une convention de stage tripartite et fait l'objet d'une double évaluation par les responsables de l'encadrement du stage. Sa durée est spécifique à votre mention de licence, mais elle ne peut excéder 6 mois dans la même entreprise.

Procédure à suivre avant de partir en stage :

1. Demander une fiche de demande de convention de stage pour les licences AES-Droit-Economie-Gestion dès que vous aurez trouvé votre stage. Attention cette fiche n'est pas une convention, mais un document préparatoire. **Seule une convention de stage, signée par toutes les parties, vous autorise à partir en stage.**

Remplir soigneusement cette fiche et la ramener à la scolarité des licences AES-Droit-Economie-Gestion pour validation pédagogique. Cette fiche de suivi, accompagnée des **pièces demandées** doit être remise au moins **1 mois** avant la date de début du stage, nécessaire pour l'obtention des délais de signatures. Une convention de stage est alors établie en cinq exemplaires originaux.

Aucun stage ne peut débuter avant la signature de cette convention par l'ensemble des parties (Etudiant – Organisme d'accueil – Université).

1. Retirer les 5 exemplaires originaux de votre convention de stage,
2. Lire, vérifier et signer les 5 exemplaires originaux de votre convention de stage.
3. Présenter et faire signer ces 5 exemplaires par l'organisme d'accueil (entreprise) et votre tuteur entreprise.
4. Retourner les 5 exemplaires originaux à la scolarité du portail licences Droit-Economie-Gestion.
5. Après signature de la convention par l'Université, 3 exemplaires de la convention vous sont remis. Vous en conservez un et remettez les autres à l'organisme d'accueil et votre tuteur.
6. Vous pouvez démarrer votre stage.

Contacts pour toute information :

L1 : scola.l1.deg@uca.fr

L2 : scola.l2.deg@uca.fr

L3 : scola.l3.deg@uca.fr

ETUDIER A L'ETRANGER

Une expérience universitaire internationale est une **aventure unique** qui donne une forte valeur ajoutée à un CV.

Aussi, l'université Clermont Auvergne offre à ses étudiants la possibilité d'effectuer un séjour d'études à l'étranger pendant leur cursus universitaire. L'École de Droit, l'École d'Économie et l'École Universitaire de Management ont mis en place des partenariats avec des universités en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique et Asie.

Les différents **Bureaux des Relations Internationales** inviteront tous les étudiants à des réunions d'information au cours desquelles seront détaillées les destinations, les aides financières, les modalités de candidature... et les réponses à toutes les questions !

Contacts pour toutes informations :

Ecole de Droit : 04 73 17 76 58

Ecole Universitaire de Management : carine.tailland@uca.fr 04 73 17 77 27 / 04 73 17 77 16

Ecole d'Économie : claudine.belot@uca.fr 04 73 17 74 63

POURSUITES D'ÉTUDES DANS LES TROIS ÉCOLES DROIT- ECONOMIE - GESTION

Ecole de Droit

41, boulevard François-Mitterrand - 63002 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Tél. : 04 73 17 75 80

Site : <http://droit.uca.fr/>

Ecole d'Economie

65, boulevard François-Mitterrand - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 17 74 62

Site : <http://economie.uca.fr/>

Ecole Universitaire de Management – IAE Auvergne

11 boulevard Charles de Gaulle - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 17 77 00

Site : <http://iae.uca.fr/>

L'École de Droit



L'École de Droit associe l'excellence universitaire aux atouts des grandes écoles : **internationalisation**, **professionnalisation** et **insertion professionnelle**.

Un objectif prioritaire : votre avenir

Des Masters adaptés aux réalités du monde professionnel ⇔ Une insertion professionnelle immédiate et qualifiée !

Un esprit : celui d'une école à l'intérieur de l'université

Une forte proximité avec l'équipe enseignante : cours et travaux en petits effectifs, suivi de stages, encadrement de projets...

Un lien étroit avec le monde de l'entreprise : large intervention de professionnels dans les formations, travaux « grandeur nature » pour le compte de sociétés et d'institutions, stage en France et à l'étranger, alternance...

Un réseau d'anciens étudiants organisé et attentif à la vie de l'école et des étudiants : association d'alumni, réseaux sociaux, organisation de rencontres, aide et conseils...

Une vie étudiante intense : galas, week-ends d'intégration, remise des diplômes, bureau des étudiants, soirées culturelles...

Cumulez les avantages de l'école et de l'université

- ✓ La garantie de la **reconnaissance internationale** d'un diplôme universitaire européen.
- ✓ Un **vaste réseau** d'universités et d'entreprises partenaires partout dans le monde favorisant les stages et les études à l'étranger.
- ✓ Des **équipes enseignantes réputées** pour leurs travaux de recherche et leur expertise dans leur discipline.
- ✓ Une information transparente et permanente sur les **débouchés professionnels** des étudiants.
- ✓ Des **équipements** pédagogiques modernes : visioconférence, tableaux interactifs, WebTV, ...
- ✓ Des **diplômes** performants et financièrement accessibles à tous...

Parce que l'excellence ne s'achète pas, elle se construit.

Poursuites d'Etudes à l'École de Droit



Licences professionnelles

- Métiers du Notariat
- Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier, parcours Droit et gestion de l'Habitat social

Masters mention droit privé – 5 parcours

- Droit social
- Droit des affaires
- Droit civil
- Carrières judiciaires
- Culture juridique

Masters mention droit public – 4 parcours

- Carrières internationales
- Droit du secteur sanitaire et social
- Carrières publiques
- Culture juridique

Master mention Droit notariat

- Droit notarial

L'Institut des Métiers de l'Administration et de la Justice (IMAJ)

- Préparer les concours administratifs au sein de l'Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale (IRPAG)
- Préparer les concours judiciaires ou l'examen d'entrée à l'École du Barreau au sein de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE
Activités juridiques :
métiers du droit de l'immobilier

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Florence FABERON, florence.faberon@uca.fr

Intitulés du parcours de la mention : Droit et gestion de l'habitat social

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà de 1 absence justifiée ou injustifiée (par EC)

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et gestion de l'habitat social	16 semaines	Avril au 30 septembre n+1	Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Une absence autorisée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier – Droit et gestion de l'habitat social

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Environnement et savoirs fondamentaux	15	7,5												
EC 1 : Acteurs et politique du logement		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 3 : Connaissance juridique		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 4 : Droit des organisations		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 5 : Langues		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
UE 2 : Action	15	7,5												
EC 1 : Stratégie et commercialisation		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 2 : Gestion de la demande et des attributions		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 3 : Gestion financière et fiscalité		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 4 : Montage d'opération et gestion technique du patrimoine		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 5 : Méthodologie, outils et méthodes de communication		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

E/O : écrit et/ou oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3 : Domaines métiers	12	6												
EC 1 : Management des organisations		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 2 : Gestion locative		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 3 : Gestion de la relation clientèle		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 4 : Ateliers de professionnalisation et méthodologie		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
UE 4 : Projet tutoré ou projet individuel	9	4,5	CC		2	E/O+M						E/O+M		
UE 5 : Stage ou action professionnelle	9	4,5				M/S						M/S		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

E/O : écrit et/ou oral

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE
Métiers du notariat

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylwia WYSZOGRODZKA, sylwia.wyszogrodzka@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà d'une absence justifiée ou injustifiée (par EC).

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Métiers du notariat	12 semaines	Du 25 février au 25 mai	Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Une absence autorisée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Activités juridiques : notariat

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Notions fondamentales	9	4,5												
EC 1 : Droits des obligations		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 2 : Droit des biens		1,5	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H	
EC 3 : TD Droit des biens														
EC 4 : Droit des sûretés		1,5	ET		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H	
EC 5 : TD Droit des sûretés														
UE 2 : Droit immobilier	6	3												
EC 1 : Vente d'immeuble et échange		1,5	ET	50%	1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
EC 2 : TD Vente d'immeuble et échange			CC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 3 : Droit de l'urbanisme		1,5	ET	50%	1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
EC 4 : TD Droit de l'urbanisme			CC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux	6	3												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H	
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
UE 4 : Projet tutoré	9	4,5				M/S			M/S					
EC 1 : Encadrement														
EC 2 : Suivi individuel														
EC 3 : Travail de l'étudiant														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

E/O : écrit et/ou oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Droit des successions et des libéralités	6	3											
EC 1 : Droit des successions et des libéralités		1,5	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des successions et des libéralités		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 6 : Droit de l'entreprise	6	3											
EC 1 : Pratique du droit de l'entreprise		1,5	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Pratique du droit de l'entreprise		1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 7 : Environnement professionnel	6	3											
EC 1 : Anglais		0,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Informatique		0,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Expertise immobilière		0,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Déontologie et comptabilité		0,5	ET		1	O		1	O		1	O	
EC 5 : Fiscalité et publicité foncière 1		0,5	ET	50%	1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H
EC 6 : TD Fiscalité et publicité foncière 1			CC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 7 : Hypothèque		0,5	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 8 : Stage	12	6											
EC 1 : Stage de 12 semaines						M			M			M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

E/O : écrit et/ou oral

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Master Droit Notarial

Conseil de Gestion de l'École de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Aurélia FAUTRE-ROBIN – aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit – scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE).

+ au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

+ au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit notarial	M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + Soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième session, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée
L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)
Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)
Oraux de 2^{ème} session : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation intégrale

Maquettes de la formation :

Master Droit notarial

Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit Civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Régimes matrimoniaux		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

E/O : écrit et/ou oral

Master Droit notarial

Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12	4,5 1,5	ET CC		1 2	E* E/O	3h	1 1	E* M	3h	1 1	E* M	1h
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9	1,5 1,5 1,5	ET CC ET		1 2 1	E E/O E	3h 1h	1 1 1	E M E	3h 1h	1 1 1	E M E	1h 1h
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural Matière au choix (1 parmi 2) EC 2 : Propriété intellectuelle EC 3 : Droit de l'environnement	6	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

E/O : écrit et/ou oral

Master Droit notarial

Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Droit notarial des personnes et de la famille EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	12	4	ET		1	E*	3h	1	E*	3h	Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Droit notarial des contrats et du crédit EC 1 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat EC 2 : Droit du crédit	6	3	ET		1	E*	3h	1	E*	3h		
UE 3C : Droit notarial commercial et des sociétés EC 1 : Droit approfondi des sociétés EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Opérations sur les fonds – approche pratique EC 4 : Baux commerciaux et professionnels EC 5 : Baux commerciaux et professionnels – approche pratique	6											
		1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
		1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
		1,5	CC		2	E/O		1	M			
		1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
1,5	CC		2	E/O		1	M					
UE 3D : Droit des biens EC 1 : Droit approfondi des biens	3	1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
UE 3E : Anglais EC 1 : Anglais	3	1	CC		2	E/O		1	O			

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

E/O : écrit et/ou oral

Master Droit notarial

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances																	
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session									
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.							
UE 4A : Droit notarial immobilier EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme – approche pratique EC 3 : Droit de la copropriété EC 4 : Droit de la copropriété – approche pratique EC 5 : Droit rural approfondi							A													
UE 4B : Fiscalité notariale EC 1 : Fiscalité du revenu et du patrimoine EC 2 : Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	15	7,5	ET				A													
UE 4C : Droit international privé notarial EC 1 : Droit international de la famille (mariage, régimes matrimoniaux, filiation) EC 2 : Droit international des successions							A													
UE 4D : Déontologie professionnelle EC 1 : Déontologie professionnelle							A													
UE 4E : Droit notarial professionnel EC 1 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat EC 2 : Techniques de communication écrite et orale	3	1,5	CC		2	E/O				1	M									
UE 4F : Stage et rapport de stage	12	6	ET				A													

Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

A : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

E/O : écrit et/ou oral

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Master Droit Privé

Conseil de Gestion de l'École de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- MAZEAUD Vincent ⇨ vincent.mazeaud@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Droit civil :
 - Jean-François RIFFARD ⇨ j-francois.riffard@uca.fr
- Parcours Droit social :
 - Gwennaëlle FRANÇOIS ⇨ gwennaelle.francois@uca.fr
- Parcours Droit des affaires :
 - Yannick BLANDIN ⇨ yannick.blandin@uca.fr
 - Didier VALETTE ⇨ didier.valette@uca.fr
- Parcours Carrières Judiciaires :
 - Anne-Blandine CAIRE ⇨ a-blandine.caire@uca.fr
- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇨ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇨ nicolas.laurent-bonne@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit – scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE).

+ au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

+ au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des mémoires et stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale du stage	Période	Evaluation
Droit des affaires	M2 option DBF	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 option DFE	Stage Ou Mémoire Ou PMR	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance Ou Rapport d'activité
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier	Rapport de stage
		Stage Et Mémoire	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Et Mémoire
Droit civil	M2	Stage Ou Mémoire	6 semaines	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Carrières judiciaires	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième session, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée
L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{ème} session : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Nature des épreuves E/O/M :

L'enseignant choisit la nature de l'évaluation pour cet EC : un écrit et/ou un oral et/ou un mémoire et/ou une participation

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation intégrale

Maquettes de la formation :

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit Civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Régimes matrimoniaux		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12	4,5 1,5	ET CC		1 2	E* E/O	3h	1 1	E* M	3h	1 1	E* M	1h
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9	1,5 1,5 1,5	ET CC ET		1 2 1	E E/O E	3h 1h	1 1 1	E M E	3h 1h	1 1 1	E M E	1h 1h 1h
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> EC 2 : Propriété intellectuelle EC 3 : Droit de l'environnement	6	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances																		
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session										
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.								
UE 3A : Droit de la famille et des biens EC 1 : Droit patrimonial de la famille EC 2 : Droit approfondi des biens	12	3 3	CC ET		2 1	E/O E				1 1	M E										
UE 3B : Droit du financement EC 1 : Droit du crédit EC 2 : Droit approfondi des garanties de paiement	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	E E/O				1 1	E M										
UE 3C : Approche fondamentale EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative EC 2 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	E E/O		3h		1 1	E M			3h							
UE 3D : Spécialisation et orientation professionnelle <u>Option à choisir (1 parmi 3)</u> 3D1 - Orientation barreau EC 1 : Droit de la preuve 3D2 - Orientation droit notarial EC 1 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux EC 2 : Baux commerciaux et professionnels 3D3 - Orientation recherche EC 1 : Théorie du droit	3	1,5 0,75 0,75 1,5	ET ET ET ET		1 1 1 1	E E E E		1h 3h 1h 3h		1 1 1 1	E E E E			1h 3h 1h 3h							
UE 3E : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	CC		2	E/O				1	O										

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Contrats et obligations EC 1 : Droit approfondi des obligations EC 2 : Atelier de technique contractuelle	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	O E/O		1 1	O M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Droit civil – Aspects internationaux EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit civil et Europe	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	E E/O	1h	1 1	E M	1h		
UE 4C : Droit civil spécial EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux EC 3 : Procédure civile approfondie	9	1,5 1,5 1,5	CC CC ET		2 2 1	E/O E/O E		1 1 1	M M E	1h		
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire	9	0,5 4	ET ET		1 1	E/O/M A		1 1	E/O/M A			

A : Voir tableau des stages

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit social 1	12												
EC 1 : Droit approfondi du travail		3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la sécurité sociale		3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1B : Affaires et contrats	6												
EC 1 : Régime général des obligations		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit approfondi des sociétés 1		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Environnement international et pénal	6												
EC 1 : Droit social international et européen		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit pénal du travail		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1D : Approche pratique 1	6												
EC 1 : TD Droit du travail		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : TD Droit de la sécurité sociale		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Veille juridique													

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit social 2 EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire EC 2 : Contentieux du droit du travail	9	3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2B : Aspects de droit public EC 1 : Administration du travail et de l'emploi EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public	6	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Restructuration d'entreprise EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : Aspects sociaux des restructurations	6	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Environnement historique et pénal EC 1 : Droit pénal des affaires EC 2 : Histoire du droit social	6	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2E : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle EC 3 : Veille juridique	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Méthodologie et actualités EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social EC 2 : Actualité en droit social EC 3 : Exercices pratiques en droit social EC 4 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 5 : Technique contractuelle – Ateliers de professionnalisation	15													
UE 3B : Droit de l'entreprise EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds	3													Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3C : Relations individuelles de travail 1 EC 1 : Conclusion du contrat EC 2 : Rémunération EC 3 : Temps de travail EC 4 : Conditions de travail	6	2,25												
UE 3D : Relations collectives de travail 1 EC 1 : Elections professionnelles EC 2 : Négociation collective EC 3 : Agencement des normes en droit social	6	2,25												

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Relations individuelles de travail 2 EC 1 : Licenciement pour motif personnel EC 2 : Licenciement pour motif économique EC 3 : Démission et modes de rupture atypiques EC 4 : Santé du salarié	6	3	ET		1	O*			1	O*		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 4B : Relations collectives de travail 2 EC 1 : Syndicat dans l'entreprise EC 2 : Les institutions représentatives du personnel EC 3 : Les conflits collectifs du travail	6	3	ET		1	O*			1	O*		
UE 4C : GRH / Protection sociale	6	3	ET		1	E	3h		1	E	3h	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stages et rapports de stage EC 2 : Travaux d'analyse jurisprudentielle EC 3 : Mémoire de recherche EC 4 : Anglais EC 5 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	12	3 0,5 1 1,5	ET ET ET CC		1 1 1 2	A E/O/M A E/O			1 1 1	 E/O/M O		

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

A : Voir le tableau des stages

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1A : Droit privé fondamental 1	15													
EC 1 : Régime général des obligations			2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux			2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Régimes matrimoniaux			1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 4 : Droit des personnes et de la famille	2	ET		1	E/O	E1h/O	1	E/O	E1h/O	1	E/O	E1h/O		
UE 1B : Droit international et européen	9													
EC 1 : Droit international privé			1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit international privé			1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h		
UE 1C : Droit pénal et sciences criminelles 1	6													
EC 1 : Droit pénal spécial			1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Criminologie	1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h		

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit privé fondamental 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12	4,5	ET		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Culture juridique et générale 1 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9	2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Droit international et européen des droits de l'homme EC 1 : Droit international humanitaire EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme	6	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 3A : Culture juridique et générale 2 EC 1 : Histoire de la justice	3	1,5	ET		1	O			1	O					
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux EC 1 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit pénal EC 2 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit civil EC 3 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit public EC 4 : Grand Oral	12	1,5 1,5 1,5 2	ET CC ET ET		1 2 1 1	E E/O E O	1h 1h 		1 1 1 1	E M E O	1h 1h 				Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3C : Contentieux et procédures EC 1 : Droit approfondi des biens EC 2 : Droit de la preuve EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques (études de dossiers contentieux)	12	2 2 1,5	ET ET CC		1 1 2	E E E/O	1h 1h 		1 1 1	E E M	1h 1h 				
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	CC		2	E/O			1	O					

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Culture juridique et générale 3 EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Grands problèmes contemporains	3	0,75 0,75	ET CC		1 2	E E/O	1h	1 1	E M	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Droit privé fondamental 3 EC 1 : Droit approfondi des contrats EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité EC 3 : Procédure civile approfondie	9	1,5 1,5 1,5	CC CC ET		2 2 1	E/O E/O E		1 1 1	M M E	1h		
UE 4C : Droit pénal et sciences criminelles 2 EC 1 : Procédure pénale approfondie EC 2 : Droit pénal des mineurs EC 3 : Droit pénal international	9	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	3h 1h 1h	1 1 1	E E E	3h 1h 1h		
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	9	0,5 4	ET ET		1 1	E/O/M A		1	E/O/M			

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	3	ET		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E	1h
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	1,5 3	ET ET		1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Droit pénal spécial	9	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 1D : Droit international et européen Matière à choisir (2 parmi les 4) EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	1,5 1,5 1,5 1,5	ET ET ET CC		1 1 1 2	E E E E/O	1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit	9	3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme EC 2 : Politiques de l'Union Européenne	6	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Unité de spécialisation : une unité au choix parmi les 3 : UE 2C1 – Droit privé EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités UE 2C2 – Droit public EC 1 : Droit de la fonction publique EC 2 : Droit des contrats publics EC 3 : TD Droit des contrats publics UE 2C3 – Environnement de l'entreprise EC 1 : Histoire du droit social EC 2 : Droit des entreprises en difficultés EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés	12	4	ET		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3 EC 1 : Théorie du droit EC 2 : Philosophie du droit	9	1,5 3	ET ET		1 1	E E	3h 3h	1 1	E E	3h 3h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Histoire du droit public EC 1 : Les grandes notions de droit public, <i>approche historique et comparative</i> EC 2 : Histoire de la justice	9	3 1,5	ET ET		1 1	O O		1 1	O O			
UE 3C : Histoire du droit privé EC 1 : Les grandes notions de droit privé, <i>approche historique et comparative</i> EC 2 : Histoire du droit des affaires	9	3 1,5	ET ET		1 1	E E	3h 1h	1 1	E E	3h 1h		
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	CC		2	E/O		1	O			

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international EC 1 : Histoire du droit international EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	O E/O			1 1	O M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 4B : Droit comparé EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit public comparé EC 3 : Législations et politiques étrangères	9	1,5 1,5 1,5	ET CC ET		1 2 1	E E/O E/O/M	1h		1 1 1	E M M	1h	
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Mémoire de recherche EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours EC 3 : Stage et rapport de stage	15	6 1,5	ET ET		1 1	A A						

A : Voir le tableau des stages

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Entreprises	12												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 1		2,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit des affaires		1	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Régime général des obligations		2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Fiscalité et comptabilité	9												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Fondements du droit de l'entreprise	12												
EC 1 : Droit bancaire et financier		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit du commerce international		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>													
EC 3 : Etudes approfondies de droit bancaire		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 4 : Etudes approfondies de droit des sociétés		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Environnement contentieux de l'entreprise	9												
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modes alternatifs de règlement des litiges		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit pénal des affaires		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Entreprise et droit civil	6												
EC 1 : Propriété intellectuelle		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit patrimonial du chef d'entreprise		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Compléments de formation	3												
EC 1 : Anglais		1	CC		2	E/O		1	M		1	O	
EC 2 : Business Law		0,5	ET		1	E/O/M		1	E/O/M		1	E/O/M	
EC 3 : Orientation professionnelle													

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise 1 EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	4,5	ET		1	*	24h	1	A*	24h	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Fiscalité de l'entreprise EC 1 : Fiscalité de l'entreprise (IS, revenus des dirigeants sociaux) EC 2 : Fiscalité de l'entreprise (TVA, CVAE, CFE et droit douanier) EC 3 : Fiscalité de l'entreprise (groupes et international)	6	3	ET		1	**	5h	1	E**	5h		
UE 3C : Finances de l'entreprise EC 1 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 2 : Droit du financement	6	1,5	ET		1	E	2h	1	E	2h		
			ET		1	E	2h	1	E	2h		
UE 3D : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : Anglais des affaires (en vue du TOEIC) EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 4 : Technique contractuelle – Atelier de professionnalisation	9		CC		2	E/O		1	O			
		0,5	ET		1	E/O/M		1	E/O/M			
		1,5	CC		2	E/O		1	M			
		1,5	CC		2	E/O		1	M			

Remarque : *Epreuve libre de 24h portant sur l'ensemble des matières de l'UE 3A.

** Ecrit 5 h portant sur l'ensemble des matières de l'UE 3B.

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Structures et vie de l'entreprise 2 EC 1 : Propriété industrielle EC 2 : Comptabilité commerciale EC 3 : Fiscalité des opérations de cession et de fusion	9	1,5 1,5 1,5	CC CC CC		2 2 2	E/O E/O E/O		1 1 1	M M M		Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Les salariés de l'entreprise EC 1 : Protection sociale des salariés et des dirigeants de société EC 2 : Place du salarié dans l'entreprise	3	0,75 0,75	CC CC		2 2	E/O E/O		1 1	M M			
UE 4C : Risque et contentieux de l'entreprise EC 1 : Ateliers de professionnalisation et veille juridique EC 2 : Contentieux de la propriété industrielle EC 3 : Contrôle et contentieux fiscal EC 4 : Optimisation fiscale de l'entreprise	9	1,5 1 1 1	CC CC CC CC		2 2 2 2	E/O E/O E/O E/O		1 1 1 1	M M M M			
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Déontologies professionnelles EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire ou rapport PMR EC 3 : MOOC ou concours ou colloque ou clinique juridique (optionnel)	9	0,5 4	CC ET		2 1	E/O A		1	M			

A : Voir le tableau des stages

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	4,5	ET		1	*	24h							
UE 3B : Finances de l'entreprise EC 1 : Droit du financement EC 2 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 3 : Institutions professionnelles bancaires et financières	15	3 2 2,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	2h 2h 2h	1 1 1	E E E	2h 2h 2h				Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3C : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : Anglais des affaires (en vue du TOEIC) EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6	1 0,5 1,5	CC ET CC		2 1 2	E/O E/O/M E/O		1 1 1	M E/O/M M					

Remarque : *Epreuve libre de 24h portant sur l'ensemble des matières de l'UE 3A

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances													
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session					
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE 4A : Fondements financiers EC 1 : Droit de l'investissement EC 2 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement	6	1,5 1,5	CC CC		2 2	E/O E/O			1 1	M M						
UE 4B : Ingénieries financières EC 1 : Culture et analyse financière EC 2 : Droit de la gestion patrimoniale EC 3 : Fiscalité bancaire et financière	9	1,5 1,5 1,5	CC CC CC		2 2 2	E/O E/O E/O			1 1 1	M M M						
UE 4C : Procédures et entreprises EC 1 : Contentieux bancaire et financier EC 2 : Droit commercial et difficultés d'entreprises	6	1,5 1,5	CC CC		2 2	E/O E/O			1 1	M M						
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Déontologies professionnelles EC 2 : MOOC (à choisir dans la sélection faite en début d'année) EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire EC 4 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	9	0,5 3,5 0,5	CC ET ET		2 1 1	E/O A E/O/M			1 1 1	M A E/O/M						

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

A : Voir le tableau des stages

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Master Droit Public

Conseil de Gestion de l'École de droit : avis favorable les 17 juillet et 9 octobre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- Charles-André DUBREUIL ⇒ c-andre.dubreuil@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇒ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇒ nicolas.laurent-bonne@uca.fr
- Parcours Carrières internationales :
 - Marie-Elisabeth BAUDOIN ⇒ m-elisabeth.baudoin@uca.fr
 - Frédéric CHARILLON ⇒ frederic.charillon@uca.fr
- Parcours Carrières publiques :
 - Sébastien DEFIX ⇒ sebastien.defix@uca.fr
 - Evan RASCHEL ⇒ evan.raschel@uca.fr
 - Sébastien HOURSON ⇒ sebastien.hourson@uca.fr
- Parcours Droit et Administration du secteur sanitaire et social :
 - Agnès ROCHE ⇒ agnes.roche@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE).

+ au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

+ au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages et mémoires

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M1	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
	M2 (AES + ASS)	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
Carrières publiques	M2 Option DPA	Mémoire			Mémoire + soutenance
	M2 Option DDACP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 Option SP	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
Carrières internationales	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième session, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée
L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{ème} session : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Nature des épreuves E/O/M :

L'enseignant choisit la nature de l'évaluation pour cet EC : un écrit et/ou un oral et/ou un mémoire et/ou une participation

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation intégrale

Maquettes de la formation :

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Théorie	9	2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Théories constitutionnelles													
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>													
EC 2 : Histoire de la pensée juridique	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Université d'été franco-tchèque	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M		
UE 1B : Les acteurs internationaux	6	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale													
EC 2 : Socio-histoire des organisations internationales	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M		
UE 1C : Politique et économie internationales	9	2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Théorie des relations internationales													
EC 2 : Économie politique internationale	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M		
UE 1D : Droit européen et international 1	6	2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne													
EC 2 : Droit des organisations internationales	2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit constitutionnel	6												
EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XXI ^{ème} siècle		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Les constitutions face aux enjeux du XXI ^{ème} siècle		1	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit international	6												
EC 1 : Droit international humanitaire		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit international public		1	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2C : Agenda politique international	9												
EC 1 : Systèmes politiques comparés		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Pensée stratégique		2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Droit européen 2	6												
EC 1 : Politiques de l'Union Européenne		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2E : Anglais	3												
EC 1 : Anglais		1	CC		2	E/O		1	M		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Enjeux juridiques et politiques des Droits de l'Homme EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context * EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés	6												Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3B : Enjeux diplomatiques EC 1 : Politique étrangère comparée EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne	6												
	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h				
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
UE 3C : Nouvel agenda international EC 1 : The international politics of technology and ecology EC 2 : Justice pénale internationale 1	6												
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3D : Transitions et reconstructions EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales EC 2 : Démocratie et processus électoraux	6												
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
UE 3E : Méthodologie et recherche EC 1 : Epistémologie EC 2 : Grand Oral ** <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> EC 3 : Méthodologie du mémoire de recherche EC 4 : Méthodologie du rapport de stage	6												
	0,5	ET		1	E	1h	1	E	1H				
	2	ET		1	O		1	O					
	0,5	ET		1	E/O/M		1	E/O/M					
	0,5	ET		1	E/O/M		1	E/O/M					

Remarques : * Ce cours peut être dispensé soit en langue française, soit en langue anglaise

** Le Grand Oral porte sur l'ensemble des enseignements du premier semestre

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4A : Enjeux de sécurité	6	1,5												
EC 1 : Espaces de sécurité comparés			1	CC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Cas pratiques de sécurité européenne			1	CC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Actualité des crises et conflits			CC		2	E/O		1	M					
UE 4B : Enjeux régionaux	9	0,5												
EC 1 : Post-Soviet Studies			1,5	CC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Pays émergents			1	CC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Espace méditerranéen			1	CC		2	E/O		1	M				
EC 4 : Législations et politiques étrangères			ET		1	E/O/M		1	E/O/M					
UE 4C : Enjeux mondiaux	6	0,5												
EC 1 : Situations de post-conflit			1,5	CC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Justice pénale internationale 2			1	CC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Le facteur religieux dans les relations internationales			CC		2	E/O		1	M					
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9	0,5												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire			4	ET		1	A							
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits			ET		1	E/O/M		1	E/O/M					

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : L'Etat	15												
EC 1 : Théories constitutionnelles		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la décentralisation		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit de la décentralisation		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1B : L'action publique 1 (1 unité au choix)	12												
<u>UE 1B1 - L'économie publique</u>													
EC 1 : Droit public économique		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit public économique		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>UE 1B2 - La sécurité publique</u>													
EC 1 : Droit pénal spécial		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit pénal spécial		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Options (2 choix parmi les 4)	3												
EC 1 : Origines historiques du droit administratif		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Criminologie		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Théorie des relations internationales		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Histoire de la pensée juridique		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les moyens publics	12												
EC 1 : Droit de la fonction publique		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droits des contrats publics		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droits des contrats publics		2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit public européen	6												
EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Politiques de l'Union Européenne		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : L'action publique 2 (1 unité au choix)	9												
<u>UE 2C1 – Responsabilité et environnement</u>													
EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit de la responsabilité administrative		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Droit de l'environnement		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>UE 2C2 – Politiques et gestion</u>													
EC 1 : Gestion administrative, financière et comptables des organisations		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Gestion administrative, financière et comptables des organisations		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2D : Compétences linguistiques	3												
EC 1 : Anglais		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit Public Approfondi (DPA)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit public approfondi 1 EC 1 : Droit constitutionnel approfondi EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public	12	3 2	CC ET		2 1	E/O E		1h	1 1	M E		1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3B : Pensée juridique EC 1 : Les grandes notions du droit public, approche historique et comparative EC 2 : Théorie du droit EC 3 : Philosophie du droit	9	2 2 2	ET ET ET		1 1 1	O E E		3h 3h	1 1 1	O E E		3h 3h	
UE 3C : Méthodologie de la recherche EC 1 : Méthodologie du mémoire de recherche EC 2 : Epistémologie	6	2 1,5	CC ET		2 1	E/O E		1h	1 1	M E		1h	
UE 3D : Compétences linguistiques EC 1 : Anglais	3	0,5	CC		2	E/O			1	O			

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit Public Approfondi (DPA)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances																		
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session										
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.								
UE 4A : Droit public approfondi 2	12																				
EC 1 : Droit administratif approfondi		3	CC		2	E/O				1	M										
EC 2 : Droit international public approfondi		1,5	CC		2	E/O				1	M										
EC 3 : Droit public comparé		1,5	CC		2	E/O				1	M										
UE 4B : Perspectives juridiques	6																				
EC 1 : Processus historique de construction de l'Etat		1,5	CC		2	E/O				1	M										
EC 2 : Droit public de la concurrence		1,5	CC		2	E/O				1	M										
UE 4C : Recherche en droit	12																				
EC 1 : Entraînement à l'oral		1	CC		2	E/O				1	M										
EC 2 : Mémoire de recherche		2,5	ET		1	A															
EC 3 : Grand oral*		1,5	ET		1	O				1	O										
EC 4 : Législations et politiques étrangères		0,5	ET		1	E/O/M				1	E/O/M										
<u>Matière au choix (1 parmi 4) :</u>																					
EC 5 : Organisation d'un colloque		0,5	ET		1	E/O/M				1	E/O/M										
EC 6 : Projet d'écriture collectif		0,5	ET		1	E/O/M				1	E/O/M										
EC 7 : Atelier de recherche		0,5	ET		1	E/O/M				1	E/O/M										
EC 8 : Clinique Juridique		0,5	ET		1	E/O/M				1	E/O/M										

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

REMARQUE : *Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit des Affaires des Collectivités publiques (DDACP)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : L'action contractuelle des collectivités publiques EC 1 : Opérations d'aménagement EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions – Etudes approfondies EC 4 : Contrats spéciaux EC 5 : Grand oral (portant sur l'ensemble des enseignements de l'UE 3a)	12											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h				
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
	1	ET		1	O		1	O					
UE 3B : La valorisation des ressources des collectivités publiques EC 1 : Fiscalité locale EC 2 : Valorisation des propriétés publiques EC 3 : Etudes de cas en propriété intellectuelle	12												
	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h				
	3	CC		2	E/O		1	M					
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
UE 3C : Suivi de projet de collectivités publiques EC 1 : Gestion et financement de projet 1	3												
	1,5	CC		2	E/O		1	M					
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3												
	1,5	CC		2	E/O		1	O					

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A: Les collectivités publiques et l'action publique EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme – études approfondies EC 3 : Droit et pratique des services publics EC 4 : Droit des entreprises et des participations publiques EC 5 : Droit public de la concurrence EC 6 : Gestion des ressources humaines EC 7 : Grand oral (portant sur l'ensemble des enseignements de l'UE 4A)	12											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
	1,5	CC		2	E/O		1	M				
	0,5	CC		2	E/O		1	M				
	1	ET		1	E	1h	1	E	1h			
	1	CC		2	E/O		1	M				
	1	CC		2	E/O		1	M				
	1	ET		1	E	1h	1	E	1h			
	1	ET		1	O		1	M				
UE 4B : Le contentieux des collectivités publiques EC 1 : Contentieux contractuels EC 2 : Contentieux contractuels – Etudes de cas EC 3 : Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement – Etudes de cas EC 4 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne EC 5 : Contentieux pénal des affaires publiques	12											
	1,5	CC		2	E/O		1	M				
	1	CC		2	E/O		1	M				
	1	CC		2	E/O		1	M				
	1	CC		2	E/O		1	M				
	1	ET		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Gestion et financement de projet 2	6	1,5	CC		2	E/O		1	M			

EC 2 : Projet collectif (Organisation d'un colloque ou conférence, projet territorial) ou Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 3 : Clinique des droits EC 4 : Stage et rapport de stage ou mémoire		1	ET		1	A					
---	--	---	----	--	---	---	--	--	--	--	--

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Sécurité Publique (SP)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Droit pénal	6													
EC 1 : Droit pénal général			1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h			
EC 2 : Délinquance économique et financière			ET		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux	6													
EC 1 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit pénal			1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public			ET		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3C : Organisation des forces de sécurité	9													
EC 1 : Organisation de la sécurité interne			2,25	ET		1	E*	1h	1	E*	1h			
EC 1a : Organisation de la sécurité publique														
EC 1b : Organisation de la sécurité civile														
EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe : les enjeux stratégiques de la défense			ET		1	E	3h	1	E	3h				
UE 3D : Identification du phénomène criminel	3	1,5	ET		1	E*	1h	1	E*	1h				
EC 1 : Criminalistique														
EC 2 : Criminologie approfondie														
UE 3E : Préparation aux concours de la sécurité publique	6													
EC 1 : Méthodologie			1,5	CC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Anglais			CC		2	E/O		1	O					

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Sécurité Publique (SP)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Actualités des crises et conflits	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Renouvellement des enjeux de sécurité publique	3	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4C : Renouvellement des forces de sécurité publique	3	0,75	ET		1	E	1h	1	E	1h		
EC 1 : Les forces du contrôle de la sécurité publique												
EC 2 : Le contrôle des forces de la sécurité publique	0,75	ET		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4D : Droit pénal approfondi	9	3	ET		1	E	3h	1	E	3h		
EC 1 : Procédure pénale approfondie												
EC 2 : Droit pénal des mineurs	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4E : Droit et pratique des services publics	3	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4F : Recherche et pratique professionnelle	9	4,5	ET		1	A						
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire												
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours												

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		3	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Droit pénal spécial	9	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1D : Droit international et européen Matière au choix (2 parmi les 4) EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6												
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session					
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 2A : Pensée juridique 2	9	3	ET		1	E	3h	1	E	3H	1	E	1h		
EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques			1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M		
UE 2B : Droit européen	6	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h		
EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme			1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2C : Unité de spécialisation : une unité au choix parmi les 3 :	12	4	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h		
<u>UE 2C1 – Droit privé</u>			2	CC		2	E/O		1	M		1	M		
EC 1 : Droit des successions				2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des libéralités			2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités				2	CC		2	E/O		1	M		1	M	
<u>UE 2C2 – Droit public</u>				2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Droit de la fonction publique			2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
EC 2 : Droit des contrats publics	2	CC			2	E/O		1	M		1	M			
EC 3 : TD Droit des contrats publics	2	CC		2	E/O		1	M		1	M				
<u>UE 2C3 – Environnement de l'entreprise</u>															

EC 1 : Histoire du droit social											1		
EC 2 : Droit des entreprises en difficultés		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés		2	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	CC		2	E/O		1	M			M	
UE 2D : Anglais	3												
EC1 : Anglais		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3 EC 1 : Théorie du droit EC 2 : Philosophie du droit	9	1,5 3	ET ET		1 1	E E	3h 3h	1 1	E E	3h 3h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Histoire du droit public EC 1 : Les grandes notions de droit public, approche historique et comparative EC 2 : Histoire de la justice	9	3 1,5	ET ET		1 1	O O		1 1	O O				
UE 3C : Histoire du droit privé EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative EC 2 : Histoire du droit des affaires	9	3 1,5	ET ET		1 1	E E	3h 1h	1 1	E E	3h 1h			
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	CC		2	E/O		1	O				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international EC 1 : Histoire du droit international EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	O E/O			1 1	O M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 4B : Droit comparé EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit public comparé EC 3 : Législations et politiques étrangères	9	1,5 1,5 1,5	ET CC ET		1 2 2	E E/O E/O/M	1h		1 1	M E/O/M		
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Mémoire de recherche EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours EC 3 : Stage et rapport de stage	15	6 1,5	ET ET		1 1	A A						

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Fondamentaux juridiques	9	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Droit approfondi du travail			ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la sécurité sociale		3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1B : Questions sanitaires et sociales	9	3	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale			ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la déviance		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Approfondissements	6	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale			CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Droit de la sécurité sociale		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1D : Professionnalisation	6	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 1 : TD Techniques d'enquêtes			CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : TD Communication orale		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les collectivités publiques et leurs moyens d'action	6												
EC 1 : Droit la fonction publique		1	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		1	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2B : Politiques publiques	6												
EC 1 : Système de protection sociale en Europe		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2C : Approfondissements	9												
EC 1 : Système de protection sociale en Europe		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Professionnalisation	9												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire		3	ET		1	A					1	M	
EC 2 : TD Anglais		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration du Secteur Social

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Les acteurs du secteur social – Etudes de cas EC 4 : Droit des marchés publics et des concessions	12	1,5 1,5 1,5 1,5	ET ET CC ET		1 1 2 1	E E E/O E	1h 3h 1h	1 1 1 1	E E M E	1h 3h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Gestion du secteur social EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation EC 2 : Psychosociologie du travail	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	E E/O	1h 	1 1	E M	1h 		
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social EC 3 : Techniques d'enquêtes EC 4 : Note de synthèse	12	1,5 1,5 1,5 1,5	CC CC CC CC		2 2 2 2	E/O E/O E/O E/O	 	1 1 1 1	O M M M	 		

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration du Secteur Social

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics EC 2 : Gestion des ressources humaines EC 3 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas	6	1 1 1	ET ET CC		1 1 2	E E E/O	1h 1h	1 1 1	E E M	1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Insertion, famille, dépendance et action publique EC 1 : Enfance, famille et action publique EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse EC 4 : Exclusion, insertion et action publique	12	1,5 1,5 1,5 1,5	CC ET CC CC		2 1 2 2	E/O E E/O E/O	3h	1 1 1 1	M E M M	3h 3h		
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social EC 2 : Communication orale dans le secteur social EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	12	1,5 1,5 3	CC CC ET		2 2 1	E/O E/O A		1 1	M M			

A : voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	9											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
EC 1 : L'organisation sanitaire			1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Les acteurs du secteur social			1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h			
UE 3B : Administration des établissements sanitaires	9											
EC 1 : Les établissements de santé			1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	
EC 2 : Financement des établissements de santé			1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Responsabilité des établissements	1,5	CC		2	E/O		1	M				
UE 3C : Outils de professionnalisation	12											
EC 1 : Note de synthèse			1,5	CC		2	E/O		1	M		
EC 2 : TD Anglais			1,5	CC		2	E/O		1	O		
EC 3 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire			1,5	CC		2	E/O		1	M		
EC 4 : Techniques d'enquêtes	1,5	CC		2	E/O		1	M				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics EC 2 : Gestion des ressources humaines EC 3 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas	6	1 1 1	ET ET CC		1 1 2	E E E/O	1h 1h	1 1 1	E E M	1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Action de l'Etat EC 1 : Etat et établissements de santé EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse EC 4 : Droits et devoirs des patients et des praticiens	12	1,5 1,5 1,5 1,5	CC ET CC CC		2 1 2 2	E/O E E/O E/O	3h	1 1 1 1	M E M M	3h		
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	12	1,5 1,5 3	CC CC ET		2 2 1	E/O E/O A		1 1	M M			

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration du Secteur Social

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Les acteurs du secteur social – études de cas EC 4 : Droit des marchés publics et des concessions	12	1,5 1,5 1,5 1,5	ET ET CC ET		1 1 2 1	E E E/O E	1h 3h 1h	1 1 1 1	E E M E	1h 3h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Gestion du secteur social EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation EC 2 : Psychosociologie du travail	6	1,5 1,5	ET CC		1 2	E E/O	1h 	1 1	E M	1h 		
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : TD Anglais EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	12	1,5 4,5	CC CC		2 2	E/O E/O	 	1 1	O M	 		

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration du Secteur Social

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics	3	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Insertion, famille, dépendance et action publique EC 1 : Enfance, famille et action publique	18	3	CC		2	E/O		1	M			
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h		
EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse		3	CC		2	E/O		1	M			
EC 4 : Exclusion, insertion et action publique		1,5	CC		2	E/O		1	M			
UE 4C : Outils de professionnalisation EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	9	4,5	CC		2	E/O		1	M			

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions	9	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Administration des établissements sanitaires EC 1 : Les établissements de santé EC 2 : Financement des établissements de santé EC 3 : Responsabilité des établissements	9	1,5 1,5 1,5	ET ET CC		1 1 2	E E E/O	3h 1h	1 1 1	E E M	3h 1h		
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	12	1,5 4,5	CC CC		2 2	E/O E/O		1 1	O M			

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics	3	1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Action de l'Etat EC 1 : Etat et établissements de santé	18	3	CC		2	E/O		1	M			
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h		
EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		3	CC		2	E/O		1	M			
EC 4 : Droits et devoirs des patients et des praticiens		1,5	CC		2	E/O		1	M			
UE 4C : Outils de professionnalisation EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	9	4,5	CC		2	E/O		1	M			